Programme de recherche "Concertation, Décision, Environnement"
(2° phase, avril 2009)

La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne.

Mandataire et responsable de la recherche :
Jodelle Zetlaoui-Léger, lab'Urba (ex-CRETEIL),
Institut d'Urbanisme de Paris,
PRES Paris Est.

Groupement de recherche
- Lab'Urba (ex-CRETEIL), IUP, PRES Paris Est
- Laboratoire Espaces Travail, ENSA Paris La Villette
- L'Institut Supérieur d'Architecture de la communauté française, La Cambre, Bruxelles

Partenaires institutionnels et issus de la société civile
- SCET Groupe SNI-filiale du groupe Caisse des Dépôts et Consignation)
- 4 D (Association)
- Robins des Villes (Association)
- Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (sous l'égide du Bureau de Recherche Architecturale, Urbaine et du Patrimoine)

Lab'Urba
EA 3482 - Institut d'Urbanisme de Paris – PRES Est
Site du Mail des mèches, 61 avenue du Général de Gaulle 94 010 Créteil cedex
Tél. : ++33 (0)1 41 78 48 26 - Fax. : 01 41 78 48 27

A - RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION

Réponse à l'APR programme CDE – 2ème vague

La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne.

Thèmes de la recherche

Par la nature de l'objet d'investigation retenu, la concertation citoyenne dans la production des "éco-quartiers", la recherche traversera plusieurs des thèmes de l'appel d'offres :
A – Généralisation – Institutionnalisation de la concertation en urbanisme
B – Formation et professionnalisation des acteurs de l'aménagement et de la construction
C – Les objets environnementaux dans la production de la ville
D – Dimension européenne et internationale

Résumé de la proposition en Français

Depuis les années 90, la question de la participation citoyenne a été identifiée comme étant un enjeu majeur du développement urbain durable. Alors que les projets "d'éco-quartiers" se multiplient en France et font l'objet d'un soutien important des pouvoirs publics, quel rôle a été attribué à la "concertation citoyenne" dans de telles initiatives ? Des recherches récentes portant sur des expériences européennes font état de dispositifs avancés allant jusqu'à la coproduction ou la cogestion. Qu'en est-il dans notre pays ? En procédant à une évaluation constructive des projets d'éco-quartiers, cette recherche sera l'occasion de réaliser la première évaluation nationale de ces opérations, en cours de réalisation ou achevées, en prenant la concertation citoyenne dans son lien avec les problématiques environnementales comme objet central d'investigation et en l'appréhendant comme un processus de négociation ouvert aux citoyens qui souhaitent s'y impliquer. On étudiera la façon dont ces initiatives pourraient jouer un rôle moteur dans une évolution significative des démarches de projet ainsi que des savoirs et savoir-faire des professionnels de l'aménagement et de la construction, vers des pratiques concertées tendant vers la coproduction et la cogestion. Éclairée par les enseignements tirés d'expériences européennes, cette recherche conduira à apprécier l'influence des dimensions politiques, juridiques et techniques qui encadrent les projets d'urbanisme, et plus généralement des "cultures" et réglementations locales, sur l'intégration de dispositifs participatifs dans les processus de programmation-conception. On fera l'hypothèse que le "modèle de l'instruction publique", déjà identifié comme ayant été particulièrement prégnant dans le domaine des "technosciences" au cours des deux derniers siècles, jouerait également un rôle majeur dans la production architecturale et urbaine en France. Il serait toutefois structuré dans ce champ par des aspects qui lui sont propres, liés d'une part au fait que la conception spatiale met en jeu des savoirs et savoir-faire issus de disciplines artistiques, et d'autre part aux modes de structuration de l'ingénierie publique basés sur une importante division technique du travail et sur une approche séquentielle des projets d'aménagement.

Les résultats de cette recherche conduiront à proposer un programme de formation et d'accompagnement à l'organisation de démarches de concertation citoyenne dans la production d'aménagements urbains durables. Grâce à la diversité des partenaires engagés dans cette recherche et à leurs réseaux, ce programme concernera des acteurs appartenant à différentes "sphères" : politique, scientifique, technico-administrative et opérationnelle, société civile.
L'expérience actuellement menée par l'Institut d'architecture de la Cambre en Belgique – membre de l'équipe scientifique - comme "service facilitateur" de projets "quartiers durables" pour la région Bruxelles Capitale sera dans cette perspective particulièrement précieuse.

Résumé de la proposition en Anglais

Since the '90, the question of citizen participation has been identified as a major challenge for an urban sustainable development. While the number of "eco-neighborhood" projects is increasing in France, gaining more support from the national authorities, one can ask what role has been devoted to

citizen concertation[1] in such initiatives? Recent researches on European experiences show evidence of some advanced organizational schemes and systems in place, such as co-production or co-management approaches. What about our country?

By carrying out a constructive assessment of "eco-neighborhood" projects, this research will be an opportunity to realize the first national evaluation of such projects, either being accomplished or in the implementation phase. The central object of this investigation will be the relationship between *citizen concertation* and environmental concerns. We will analyze the way how such projects may transform the organization and the management of urban planning processes, including the knowledge and the know-how of the professional bodies.

In the light of lessons learned from European experiences, this research will question the influence of political, juridical and technical dimensions that frame the urban planning projects and, more generally, of "cultures" and local regulations, on the integration of participative mechanisms in design and briefing processes.

Our hypothesis is that the "model of public instruction" and its all-encompassing legitimacy, already identified as particularly important in the field of techno-scientific approaches during the last two centuries, plays a major role in the architectural and urban production in France. However, this field may also be structured by its own aspects, related on one hand to the fact that spatial design engages knowledge and know-how stemmed from artistic disciplines and, on the other hand, on the structural modes of public engineering, based on an important technical division of work and on a sequential approach of planning projects.

The results of this research will lead to the proposition of a training and support program for the organization of *citizen concertation* processes in the production of sustainable urban projects. Owing to the diversity of partners engaged in this research and to their network, this program will reach actors from different "spheres": political, scientific, technico-administrative and operational, civil society (community-based).

The experiment currently driven by the "Institut d'architecture de la Cambre" in Belgium – member of our research team – as a "facilitator service" of "eco-neighborhoods" projects for the Bruxelles Capitale Region will be, in this perspective, especially precious.

Calendrier

Etape 1 (Septembre 2009 – Septembre 2010) : Constitution d'un corpus de références. Construction d'un dispositif d'enquête.
Étape 2 (Septembre 2010-Septembre 2011) : Études monographiques.
Étape 3 (Septembre 2011- Mai 2012) : Synthèse des travaux et définition d'un programme d'actions.
Étape 4 (Juin-Septembre 2012) – Rédaction du rapport final

Mots-clés :

Quartiers durables – Qualité environnementale - Concertation citoyenne – Programmation et conception spatiale – Contextes politiques et réglementaires – Ingénierie publique - Savoirs et savoir-faire en urbanisme et architecture – Apprentissage collectif - France-Europe

Responsable scientifique

Nom, prénom : ZETLAOUI-LEGER, Jodelle
Titre, fonction : Maître de Conférences Habilitée à Diriger des Recherches, coresponsable du parcours "Programmation architecturale et urbaine" du Master Urbanisme et Territoires.
Organisme : Lab'Urba (ex-CRETEIL) EA 3482
Institut d'Urbanisme de Paris – Paris12 - PRES Paris Est
Adresse : Site du Mail des mèches, 61 avenue du Général de Gaulle 94 010 Créteil cedex
Téléphone, télécopie, e-mail : Tél. : ++33 (0)1 41 78 48 26 – 06 85 07 86 65 – Fax. : 01 41 78 48 27 – zetlaoui@univ-paris12.fr

[1] Concept of a citizen dialogue and deliberation scheme

L'équipe

- Lab'Urba (ex-CRETEIL), IUP, Paris 12 Val de Marne-PRES Paris Est (statut public)
  Jodelle ZETLAOUI-LEGER, maître de conférences HDR
  Guillaume FABUREL, maître de conférences
  Laure HÉLAND, chercheuse, Dr en urbanisme, maître-assistante associée à l'ENSA Paris-La Villette

- Laboratoire Espaces Travail, ENSA Paris La Villette (statut public)
  Michael FENKER, ingénieur de recherche, directeur du LET
  Isabelle GRUDET, ingénieur de recherche au LET
  Bendicht WEBER, chercheur au LET, professeur à l'ENSA Paris La Villette

- Institut Supérieur d'Architecture de la communauté française, Cambre, Bruxelles (statut public)
  Judith LEMAIRE, Chercheuse, coordinatrice de la démarche "service-facilitateur quartiers durables" pour la Région Bruxelles –Capitale.
  Kiran Catherine KATARA, Chercheuse, membre du "service-facilitateur quartiers durables"

Experts sollicités :

- Paula FEMENIAS, chercheuse PhD en architecture et sciences environnementales, associée aux facultés d'architecture de Chalmers Université Technologique (Göteborg Suède) et de l'Université Technologique de Delft (Pays-Bas).
- Cyria EMELIANOFF, maître de conférences à l'université du Mans
- Klaus HABERMANN-NIESSE, architecte, Dr. membre de l'Institut des politiques de l'habitat et de l'écologie de la ville de Hanovre

Exposé de la proposition

1. Justifications du projet de recherche

Depuis les années 90, dans le prolongement de la déclaration de Rio sur l'Environnement, la question de la participation citoyenne a été identifiée comme étant un enjeu majeur du développement urbain durable. Alors que les projets "d'éco-quartiers" ou de "quartiers durables" se multiplient en France et font l'objet d'un soutien de plus en plus important des pouvoirs publics, quel rôle a été attribué à la concertation dans de telles initiatives comme processus de négociation ouvert aux citoyens qui se sentent concernés[2] ? Des recherches récentes portant sur des expériences européennes, font état de dispositifs avancés allant jusqu'à la coproduction ou la cogestion. Qu'en est-il dans notre pays ?

Alors qu'on assiste à une multiplication d'injonctions réglementaires en faveur d'une généralisation de la concertation et à un regain d'intérêt pour les démarches participatives dans la gestion urbaine dont témoigne tout un ensemble de travaux de recherches menés au cours de ces dix dernières années, il semblerait que les habitants demeurent en France encore rarement impliqués au-delà d'un seuil consultatif dans l'élaboration des projets d'urbanisme. Les éco-quartiers échapperaient-ils à cette tendance ? Avec quels bénéfices escomptés voire effectivement retirés en matière de développement durable, sachant que les bilans d'expériences européennes semblent établir une corrélation entre niveau d'ambition visé en termes de qualité environnementale et degré de la participation citoyenne ?

Dans la continuité des engagements du Grenelle de l'Environnement, le ministre Jean-Louis Borloo a récemment présenté un plan d'action pour la "ville durable" qui s'intéresse précisément à l'échelle du quartier, avec le lancement d'un concours national visant à valoriser les projets de qualité et permettre la diffusion des bonnes pratiques[3]. Cette rencontre entre, d'un côté, des réalisations et des actions locales émanant des territoires et, d'un autre côté, l'émergence d'une demande politique à l'échelle nationale, nous parait précisément un cadre d'investigation pertinent. Si la presse nationale ou spécialisée se fait de plus en plus le relais d'expériences d'éco-quartiers en France depuis trois ans, on ne dispose toutefois pas d'analyses d'ensemble des opérations menées. De surcroît et d'une façon plus générale, les diverses études et programmes expérimentaux engagées sur des projets d'aménagements urbains durables ou de constructions de type "Haute Qualité Environnementale", se sont jusqu'à présent peu arrêtés sur le rôle joué par les habitants.

La recherche proposée nous paraît donc justifiée à plusieurs titres. Elle se focalisera sur l'activité de concertation des collectivités locales en lien avec la problématique de la qualité environnementale à l'échelle de morceaux de villes, thème qui a été relativement peu traité dans le cadre du premier programme CDE. Elle permettra d'effectuer la première évaluation nationale - visant à l'exhaustivité – des opérations "quartiers durables", en cours de réalisation ou achevés, en prenant la concertation citoyenne comme problématique centrale. Éclairée par les enseignements tirés d'expériences européennes, elle s'intéressera plus précisément aux conditions politiques, juridiques, procédurales et techniques, d'intégration de dispositifs participatifs dans les processus de programmation-conception et de gestion de tels projets. Plus que les caractéristiques des procédures et des cadres légaux, on fera l'hypothèse que c'est le rôle que les acteurs font jouer à ces aspects, au nom de la "raison technique", qui peut faciliter ou non la mise en oeuvre de telles démarches. Le croisement de ces dimensions ainsi que l'objectif de mettre en oeuvre un programme d'accompagnement contribuant à l'organisation de démarches de concertation citoyenne dans la production d'aménagements urbains durables, justifient particulièrement l'intérêt de cette recherche-action. Par la diversité des partenaires impliqués et le rôle qu'ils tiennent déjà dans la définition et l'expérimentation de démarches de projet participatives ainsi que dans l'animation de réseaux de chercheurs, d'élus, d'associations et de professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, ce programme s'adressera à une pluralité d'acteurs de l'urbain préoccupés par la question du rôle de la concertation citoyenne dans le développement durable.

---

[2] Les modalités d'utilisation de ces notions de quartier durable/éco-quartier, concertation/participation citoyenne ou des habitants sont clarifiées dans la partie 6 de cette réponse, et feront l'objet de discussions plus approfondies lors de la recherche.

[3] Dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement, Le ministre Jean-Louis Borloo le 22 octobre 2008, un plan d'action en faveur de la ville durable. Voir le Cabinet du Ministre d'Etat, "La France en chemin vers la ville durable", communiqué de presse du 23 octobre 2008, téléchargeable sur le site www.developpement-durable.gouv.fr

2. État des questions sur le domaine, actions passées, cadre actuel de la demande

En souscrivant à l'Agenda 21 à l'issue du sommet de Rio de 1992[4], puis en ratifiant la Convention d'Aarhus en 2002[5], la France a officiellement adhéré à l'objectif de développement durable qui croise enjeux politiques, environnementaux, économiques, et sociaux et qui s'appuie sur un principe d'implication des citoyens dans la définition et l'application des politiques publiques. Bien qu'elle ait renforcé le cadre réglementaire des opérations d'aménagement et d'urbanisme en ce sens ce sont d'autres pays en Europe, comme la Hollande, l'Allemagne ou la Suisse qui restent cités en exemples aussi bien pour les niveaux de performance atteints en matière de préservation de l'environnement que pour le rôle majeur qu'y jouent les habitants (Charlot-Valdieu, Outrequin, 2009). Ces derniers sont en effet fréquemment parties prenantes tant dans la réalisation des projets que dans la mise en oeuvre de dispositifs de gestion collective des espaces aménagés (Lefevre, 2002). Un certain nombre de quartiers durables résultent même d'initiatives citoyennes comme en Allemagne ou aux Pays-Bas (Emelianoff, 2007). Les liens entre performances environnementales, économiques et sociales d'une part et participation citoyenne d'autre part sont régulièrement établis dans des termes soulignant leur forte interdépendance. Ainsi, en Angleterre, un nombre croissant de projets de revitalisation urbaine mettent en avant le recours au développement durable comme facteur de mobilisation des populations concernées (Barton *et al.*, 2004). L'hypothèse alors mise en avant est que les actions environnementales locales peuvent augmenter la cohésion sociale (Eames, 2002 pour l'Angleterre ; Heland, 2007). À un niveau territorial plus large, la poursuite d'objectifs de développement durable aurait eu dans certains cas un effet d'accélération pour repenser l'élaboration des politiques intercommunales d'aménagement du territoire en y associant davantage des acteurs de la société civile (Tapie-Grime, dir., 2007). C'est également ce que l'on peut observer lors de processus d'aménagements urbains à des échelles plus locales - morceaux de villes, quartiers, îlots - (Heland, 2008). Qu'en est-il en France ?

Pendant longtemps, l'État s'est considéré en France comme le seul à être en mesure d'édicter "l'intérêt général", ce qui l'a incité à cultiver une véritable défiance vis-à-vis du rôle que pouvaient jouer les citoyens dans la définition de l'action publique (Rosanvallon, 2006, 2008). Face à des phénomènes d'exclusion sociale, de crise de la représentation politique et à un désir de plus en plus important manifesté par des membres de la société civile[6] d'être davantage associés à la gestion des "affaires de la Cité", il a adopté depuis une vingtaine d'années une posture plus ouverte à cet égard, dans un mouvement général de refonte des modes de gouvernance conduisant à passer de modèles de management hiérarchiques à des processus plus concertés[7]. Ainsi a-t-on assisté dans le domaine des politiques urbaines à une multiplication d'injonctions réglementaires encourageant à impliquer davantage les citoyens dans la production du cadre de vie, succédant à une dynamique participative qui avait été de nature plutôt "ascendante" et contestataire au cours des années 60-70. Après avoir évolué selon des modalités et des temporalités spécifiques, les cadres réglementaires liés aux différents registres de la production de l'espace se sont mis à converger au début des années 2000 avec la promulgation des lois pour l'Aménagement du territoire et le Développement Durable (dite Voynet, 1999), Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) et Démocratie de Proximité (Vaillant, 2002) s'inscrivant dans une perspective de développement durable des actions d'aménagement. Toutes se sont mises à préconiser l'organisation d'une "concertation"[8] avec les habitants et les associations en amont et tout au long des projets. Elles ont aussi suscité la création d'instances citoyennes au niveau

[4] L'un des trois principes du développement durable est la participation des habitants aux décisions. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, adoptée en juin 1992, déclare en son alinéa 10 que "la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens".

[5] La Convention d'Aarhus édictée par l'UNESCO en 1998, plaide en faveur d'une gestion de l'environnement par tous et pour tous. Elle affirme, entre autres, le droit des citoyens à être informés et à participer aux processus décisionnels. Pour être en conformité avec la Convention d'Aarhus, la loi sur la démocratie de proximité intègre en 2002 un chapitre intitulé "Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire".

[6] Nous entendrons par "membres de la société civile", des acteurs qui n'appartiennent ni la sphère de l'État ni à celle de l'économie capitaliste.

[7] Cf. notamment les travaux de G. Novarina, 2000.

[8] Les guillemets pour faire référence à son utilisation par des acteurs spécifiques. Nous préciserons le sens que nous lui donnons dans la partie 6. Pour exprimer de manière générique l'idée d'implication des citoyens ou habitants nous utiliserons l'expression de participation citoyenne.

local (conseils de quartier, conseils de développement...) et de structures de médiation entre acteurs institutionnels et membres de la société civile, sans toutefois préciser comment celles-ci pouvaient contribuer à la définition des projets et aux décisions prises. Le champ de l'environnement s'est alors avéré en avance par la nature des procédures qui y ont été expérimentées depuis la fin des années 90[9] notamment à l'initiative de la Commission Nationale du Débat Public[10] suite à une forte augmentation des recours contentieux dans les grands projets d'infrastructure[11]. Pour les autres volets de l'aménagement de l'espace, nombre de maîtres d'ouvrage publics parfois relayés par leurs mandataires ou assistants ont semblé beaucoup plus démunis. Hormis l'enquête publique clairement balisée depuis plusieurs années et la traditionnelle réunion publique, ils ont pendant longtemps peiné à mobiliser d'autres dispositifs d'implication des citoyens, plus en amont dans les opérations et dépassant une dimension purement informative ou consultative. En fait, alors que les chercheurs en sciences politiques et en sciences sociales déploraient d'une façon générale au milieu des années 2000, un certain "impensé procédural" en France concernant les "dispositifs délibératifs" ou "participatifs" rendant difficile la diffusion des méthodes (Blondiaux, in Bacqué, Sintomer, Rey, 2005, pp. 119-137), ce déficit s'est révélé particulièrement important dans le domaine de l'aménagement urbain. À la différence de ce que l'on peut observer depuis près de quarante ans dans les pays anglo-saxons à travers les travaux de chercheurs-praticiens impliqués dans des dispositifs *d'advocacy planning* dans les années 60-70, et plus récemment de *Collaborative Planning*[12], les expériences mettant en oeuvre de telles démarches ont peu fait l'objet en France d'un travail de capitalisation structuré et d'approches réflexives qui auraient contribué à une consolidation des savoirs et des savoir-faire. Il est vrai que les nouvelles formes de conduite des projets d'urbanisme qui se sont affirmées après la décentralisation ont rarement impliqué les habitants. Pendant près de vingt ans, cette question ne semblait d'ailleurs plus préoccuper les scientifiques travaillant dans ce domaine comme le montraient au début des années 2000 les résultats d'un appel d'offre de recherches sur "la commande" organisé par le Plan Urbanisme Construction et Architecture.[13]

Depuis, cette situation a évolué. Les chercheurs français ont réinvesti cette question mais en s'intéressant surtout à la gestion urbaine locale ou aux projets d'infrastructure à fort impact environnemental. De leur côté, les maîtres d'ouvrage publics n'hésitent plus à mettre en avant le caractère concerté de leurs opérations, eu égard aux obligations réglementaires qui leur sont faites. Mais qu'en est-il de leurs pratiques effectives ? L'évaluation des projets d'urbanisme n'en étant qu'à ses prémices en France, il est difficile de se faire une idée précise sur cette question.[14] Des tendances apparaissent toutefois si l'on se réfère aux quelques monographies réalisés ces dernières années par des chercheurs ou aux bilans effectués par des "observatoires" au sein de collectivités territoriales. L'examen de ces différentes productions conduit à distinguer deux aspects ; l'un concerne les outils et dispositifs mobilisés, c'est-à-dire les moyens d'implication des citoyens ; l'autre porte sur les niveaux de contribution des populations à la définition des projets et aux décisions prises, tels que ces degrés ont été précisés par les chercheurs ayant travaillé ces dernières années sur l'exercice de la démocratie locale en France[15] en s'inspirant de l'échelle proposée par la sociologue américaine Sherry Arnstein à la fin des années 60 (Arnstein, 1969). À propos du premier aspect, il est clair qu'une multiplicité d'outils participatifs ont été inventés et déployés ces dernières années - journaux de quartier, réunions publiques, expositions, enquêtes, ateliers d'urbanisme, groupes de travail, balades urbaines, sites

---

[9] Cf. pour ces évolutions réglementaires et les procédures mises en place dans ce domaine, Rui, 2004.

[10] CNDP, "*Les cahiers méthodologiques*" 4 vol. (n°0 : missions ; n°1: la conception du débat public ; n°2 : la mise en œuvre du débat public ; n°3 : la catalogue des instruments), 2004.

[11] Conseil d'État, Section du Rapport et des études, sous la direction de Nicole QUESTIAUX - *L'utilité publique aujourd'hui*. La Documentation Française, 1999.

[12] Parmi les précurseurs de ces approches, on compte John Forester et Patsy Healey (Allemendiger, 2002).

[13] Sollicité pour réaliser une évaluation de ce vaste programme, Michel Callon, prolongeant une remarque venue de l'assistance, constatait en effet : "*Je suis frappé par le fait que dans aucun des travaux réalisés dans le cadre de ce programme, ne soient décrites ou discutées des procédures de consultations soutenues par des groupes concernés et des citoyens ordinaires dans la formation de la commande. Est-ce parce qu'elles n'existent pas ? Est-ce parce qu'elles ne sont pas (encore) légitimes ? Est-ce que parce que les auteurs de ces rapports n'ont pas cru bon de s'y intéresser les jugeant hors sujet ? (...) Quoi qu'il en soit, la réalité et les modalités de ces nouvelles formes de consultation (...) mériteraient d'être approfondies*, In *La commande... de l'architecture à la ville. Évaluation des recherches, Tome 2*, PUCA, 2001, p.67.

[14] Les bilans des concertations menées auxquels doivent procéder les collectivités locales conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, se limitent encore bien souvent à énumérer le nombre de réunions réalisées.

[15] Cf. CRAPS, CURAPP, 1999. Pour une adaptation spécifique aux projets d'urbanisme, Zetlaoui-Léger, mars 2005.

Internet ...-[16], prolifération à laquelle a contribué l'essor des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Du point de vue du degré d'implication des habitants dans l'élaboration des projets et des décisions, les expériences paraissent souvent limitées. On remarque d'une part que sont régulièrement qualifiées de concertées des démarches qui ne dépassent en fait pas les stades de l'information voire de la consultation[17]. Lorsque c'est le cas, les citoyens les plus mobilisés ont des profils socio-démographiques bien particuliers – couches moyennes ou supérieures, retraités, hommes... -[18]. On note d'autre part que les aspects sur lesquels des habitants sont les plus sollicités par les maîtres d'ouvrage sont assez secondaires par rapport aux autres dimensions des projets. Ce phénomène a été marquant dans les opérations engagées depuis quatre ans sous l'égide de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine : les sujets sur lesquels les habitants sont incités à se prononcer voire à travailler concernent des espaces publics restreints. Comme le montrent une analyse des quatre-vingt-douze premières conventions signées par les collectivités locales avec l'ANRU[19] ainsi que le dernier rapport du comité d'évaluation des opérations de rénovation urbaine.[20], ils ne sont généralement pas associés à l'élaboration des schémas d'aménagement urbains, des programmes de logements et d'équipements[21]. Les travaux menés sur le fonctionnement des conseils de quartier formulent des conclusions analogues : ces structures n'interviennent souvent que marginalement et tardivement dans la définition des projets d'urbanisme.

Autrement dit, si les pouvoirs locaux ont largement contribué à une diversification des outils d'implication des habitants et ont soutenu des initiatives de sensibilisation voire de formation de ces derniers aux problématiques urbaines, plus rares semblent avoir été ceux qui se seraient engagés dans une refonte plus structurelle des modes de conduite et d'élaboration des projets d'urbanisme pour y intégrer des démarches participatives. De ce fait, les espaces et les temps de débats qui impliquent des citoyens et ceux où les projets se définissent s'avèrent sans articulation explicite ; management du projet et management de la concertation semblent s'organiser de façon indépendante y compris lorsque des chartes ont été définies, comme cela a été le cas ces derniers temps pour les projets de réaménagement des quartiers des Halles (Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2007) et de Paris Rive Gauche (Zetlaoui-Léger, 2007c, pp. 189-203). Si depuis quelques années, les chercheurs évoquent une évolution des dispositifs de projet d'un "modèle hiérarchique" descendant vers un modèle tripolaire "négocié" (Novarina, 2000), les acteurs impliqués dans ces nouveaux procès demeurent surtout liés aux pouvoirs économiques et politiques d'une part et à l'univers des "professionnels patentés" de l'autre : les citoyens qui constituent le troisième pôle de ce modèle, n'y sont encore que peu impliqués.
Les projets particulièrement valorisés pour leurs objectifs en matière de développement durable

---

[16] Situation que révélait de façon très explicite les numéros mensuels du journal de l'ANRU parus en 2006 et les dossiers de la revue *Territoires* faisant régulièrement le bilan d'initiatives participatives locales. Pour un inventaire des différentes formes de participation, Blondiaux L. in Bacqué, Sintomer, Rey (dir.), 2005, pp. 128-137 et Falise 2003.

[17] Les formes d'organisation des réunions publiques souvent présentées comme des séquences de concertation par les élus, illustrent le rôle de spectateur du projet dans lequel est fréquemment cantonné l'habitant, conduisant un certain nombre de chercheurs à se demander "*si derrière le vocable flou de "participation", ce n'est pas au bout du compte une simple "présence" que l'on attend*". BERTHELEU, H., NEVEU, C., "*De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours*", in "*Ville, action "citoyenne" et débat public*, in *Espaces et sociétés*, Érès, n°123, 4/2005, p. 46.

[18] BACQUÉ M.H., SINTOMER, Y., "*Gestion urbaine de proximité et démocratie participative*", in *Les annales de la recherche urbaine*, n° 90, pp. 148-155.

[19] CIVILITÉS, *Le volet "Communication, concertation, participation" dans les premières conventions signées avec l'ANRU*, septembre 2006.

[20] Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU, *Rénovation urbaine 2004-2008, quels moyens pour quels résultats ?* La Documentation française, 2008, pp. 68-70. "*Si la concertation des habitants est inscrite dans les règlements de l'ANRU, les démarches concrètes d'implication des habitants dans le cadre de la mise en oeuvre des opérations et de la gestion des quartiers restent l'exception*" (...) "*L'ensemble des PRU n'a pas fait l'objet d'une concertation approfondie avec les habitants. De nombreux acteurs considèrent en effet que la vision globale de l'avenir des quartiers ou les questions stratégiques et techniques, qui dépassent la compétence d'usage des habitants, ne ressortissent pas de l'autorité de ces derniers.*" (...) "*si les outils de communication sont nombreux, il n'y a pas de processus d'échanges sur les décisions entre le niveau politique, administratif et celui des habitants. Les habitants sont informés des projets de rénovation urbaine mais leur participation à la construction du projet, aux décisions, en reste le plus souvent au stade des doléances*".

[21] Cette sollicitation des habitants sur des dimensions certes importantes pour leur quotidien mais qui restent très secondaires dans les projets en question, si elle n'est pas propre à la France– l'Espagne semble être dans le même cas de figure en Europe – contraste avec les situations que l'on peut observer au Danemark, en Allemagne ou au Royaume Uni, pays dans lesquels la population semble avoir davantage l'occasion d'influencer les décisions importantes dans des projets de renouvellement urbain, voire est incitée à devenir un acteur à part entière de la conception et de la réalisations des opérations (OUTREQUIN, P., ROBBINS, C., MøRK O., CHARLOT-VALDIEU, C., 2003 web).

échapperaient-ils à ces tendances ? Dans quelle mesure ont-ils été l'occasion de mettre en place des dispositifs de participation citoyenne ambitieux, originaux et plus intégrés ? Avec quels objectifs voire quels résultats obtenus en matière de qualité environnementale ? Les promoteurs de ces projets – élus, professionnels voire corps intermédiaires – qui pour certains ont pris connaissance des expériences européennes d'éco-quartiers ont-ils été attentifs au rôle que tenaient les habitants dans ces projets ? En quels termes se sont-ils posés la question de la transposition de ces expériences en France ?

À travers la question de la réalisation de quartiers durables, on étudiera la façon dont ces opérations pourraient jouer un rôle moteur dans une évolution significative des démarches de projets ainisi que des savoirs et savoir-faire des professionnels de l'aménagement et de la construction, vers des pratiques concertées tendant vers la coproduction et la cogestion.

3. Objectif général, question(s) de recherche traitée(s), et aspects innovants

Objectif général

L'investigation proposée sera envisagée et organisée comme une recherche-action. Elle aura pour objectif central d'effectuer une évaluation constructive des projets en cours de réalisations ou achevés qui ont été qualifiés "d'écoquartiers" ou de "quartiers durables" en France, en se focalisant sur leur dimension participative. Alors que la collaboration des habitants est aujourd'hui reconnue comme étant une dimension essentielle de la durabilité des aménagements urbains, il s'agira d'analyser comment cet enjeu a été perçu et mis en oeuvre par les différents acteurs. On cherchera à expliciter les liens qui ont été ou non établis entre participation citoyenne et objectifs environnementaux en s'appuyant sur des éléments de comparaison européenne. La question de l'intégration de démarches de concertation tendant vers la coproduction dans les procès de programmation-conception et dans la mise au point de dispositifs de gestion urbaine partagés, sera au centre de notre réflexion. Dans cette perspective, la constitution d'un ensemble de critères pour décrire et interpréter des processus de concertation, en particulier du point de vue des échanges de savoirs entre les différents professionnels, les élus et les habitants, visera d'une part à comprendre l'effet de ce type de démarches sur le déroulement et l'aboutissement des projets et, d'autre part, à évaluer l'existence éventuelle d'un savoir spécifique de la concertation et sa distribution dans les systèmes d'acteurs.

Partant de l'hypothèse générale que les opérations d'aménagement urbains durable pourraient jouer un rôle moteur dans la généralisation de telles démarches participatives dans la définition des politiques urbaines et des projets qui les concrétisent, on étudiera les prolongements qu'ont pu avoir ou que pourraient avoir de telles expériences pour les collectivités qui les ont engagées. C'est pourquoi, il s'agira avec les différents partenaires impliqués, d'envisager la mise en place de dispositifs de valorisation et de diffusion des acquis de cette recherche qui pourraient prendre la forme par exemple de programmes d'accompagnement à l'organisation de démarches de concertation citoyenne dans la production d'aménagements urbains durables.

Plutôt que de chercher à transposer des modèles de concertation citoyenne, on proposera des principes générateurs, adaptables selon les contextes et appréhendables par tous les types d'acteurs concernés. L'expérience des partenaires de cette recherche en matière de production d'éléments de méthodes, d'expérimentations de démarches participatives intégrées, de valorisation d'expériences et de formation, permettront de répondre à cette ambition.

Questions de recherche traitées

Au cours des années 90 jusqu'au début des années 2000, les injonctions réglementaires en faveur d'une plus grande implication des membres de la société civile dans les projets d'aménagement et d'urbanisme en France, sont surtout apparues comme la résultante d'une posture défensive des pouvoirs publics face à un certain nombre de risques, de contentieux notamment dans le domaine environnemental. Depuis peu, cette question se trouve abordée dans d'autres termes liés à un souci de démocratisation de l'action publique et de prise de conscience de l'apport que peuvent constituer les "expertises habitantes" dans la production du "bien commun". Les enjeux associés au développement durable jouaieraient un rôle majeur dans cette évolution. Ainsi, alors que les acteurs locaux, élus et professionnels de l'aménagement, ont encore du mal à envisager des projets d'urbanisme intégrant dans leur continuité et dès l'amont, des démarches de concertation citoyenne, notre hypothèse centrale de travail consiste à avancer que les expériences de quartiers durables pourraient avoir un rôle décisif

dans cette perspective. Elles constituent de ce fait des objets d'investigation et d'expérimentations particulièrement pertinents tant pour comprendre les difficultés qui subsistent à mettre en place de telles démarches que pour accompagner les maîtres d'ouvrage, leurs assistants et leurs mandataires dans une transformation des ingénieries de projet.

Nous faisons aussi l'hypothèse que le passage de situations d'échanges lors de réunions publiques à des décisions contraignantes suppose une intégration des dispositifs impliquant les citoyens dans les processus de programmation-conception. Dans des champs politique et technique marqués respectivement en France par les règles d'une démocratie représentative et par le modèle de "l'instruction publique" de la transmission des connaissances, cette ambition nécessite une redéfinition des ingénieries des projets pour qu'ils articulent explicitement instances de citoyenneté et d'usages, technico-opérationnelles et politiques.

La recherche mobilisera transversalement plusieurs thématiques de l'appel d'offres et sera structurée autour des questionnements suivants :

Questions relatives à l'ingénierie de projet, aux stratégies organisationnelles et communicationnelles et au rôle attribué à la concertation citoyenne :

- Parmi les projets d'urbanisme ayant été présentés ces dernières années en France par leurs promoteurs comme particulièrement ambitieux en termes de développement durable (de type "éco-quartiers", "quartiers durables"), quelle importance à eu la dimension participative dans les stratégies de communication déployées et dans les pratiques de projet développées ?
- Quel lien est-il opéré entre objectifs de qualité environnementale, et plus globalement de développement durable et démarche participative ? De nombreux élus et professionnels français ont visité des "éco-quartiers" en Europe comme ceux de Fribourg en Allemagne, quelle attention ont-ils porté au rôle des habitants dans ces projets ?
- Nombre d'expériences "d'éco-quartiers" dans des pays européens comme l'Allemagne, le Danemark ou les Pays-Bas ont été le résultat de mobilisations spontanées de groupes d'habitants dans une dynamique usuellement qualifiée de *bottom up*. Qu'en est-il en France ? Dans quelle mesure et comment les habitants à l'initiative de projets "d'éco-quartier" ont-ils été intégrés aux procès de réalisation des aménagements et des constructions ?
- Au-delà des intentions affichées qu'il s'agira d'analyser à travers les stratégies de communication des maîtres d'ouvrage, qu'en a-t-il été de façon effective des publics associés et de leurs niveaux de contribution à la définition des projets ainsi qu'aux décisions prises ? On analysera à ce titre la façon dont il a été possible de passer de situations d'échanges publics lors de réunions où participent des citoyens à des décisions contraignantes et à leur mise en œuvre dans un contexte politico-institutionnel très marqué en France par les règles d'une démocratie représentative.
- En quoi l'implication des citoyens a t-elle suscité des innovations dans la façon dont ont été conduits ces projets, dans les processus de décision appliqués, dans les solutions constructives, d'aménagement urbain ou de gestion adoptées ?

Questions relatives à la professionnalisation des acteurs, à la reconnaissance des compétences et à l'émergence des savoirs et les modalités de leur diffusion :

- Quelles formes de résistances ou de refus se manifestent chez les acteurs concernés - élus, services techniques, adminsitratifs, "professionnels patentés", membres de la société civile... - vis-à-vis de l'intégration de dispositifs de concertation citoyenne dans les procès de projet ? De quelles logiques ou formes de rationalités relèvent ces attitudes de retrait ou de défiance ?
- Quel rôle jouent les cultures professionnelles d'origine, et plus précisément celles des ingénieurs, des architectes et des urbanistes, dans le positionnement par rapport à la concertation citoyenne ?
- Quels savoirs et savoirs-faire ont été mobilisés par les différents acteurs impliqués pour mettre la participation citoyenne au service d'une optimisation de la qualité environnementale des projets ? Comment et jusqu'à quels points se sont opérées des formes de co-apprentisage entre habitants et "professionnels patentés" autour de questions environnementales ?
- Un travail de capitalisation et de transfert de savoirs et de savoirs-faire produits au cours de tels projets a t-il été engagé pour la définition des politiques urbaines et d'autres projets d'urbanisme ? Des dispositifs de formation à l'attention des citoyens mais aussi des

techniciens et des élus locaux ont-ils été mis en place au cours ou à l'issue de ces expériences ? Les acquis de telles opérations assez circonscrites ont-ils par exemple été valorisés pour la réalisation de Projets d'Aménagment et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme ou de Schémas de Cohérence Territoriaux ? Inversement, on pourra se demander si des expériences participatives d'élaboration d'agendas 21, de schémas d'aménagement urbains durables ont été mobilisés à l'occasion de la réalisation de quartiers urbains durables.

- Comment mettre en oeuvre des systèmes de diffusion d'acquis d'expériences et de conseil à l'attention des maîtres d'ouvrage, de leurs assistants, des corps intermédiaires et des membres de la société civile pour favoriser l'organisation de démarches de coproduction et de cogestion dans les projets d'aménagements urbains durables ?

Questions relatives aux aspects institutionnels, à la dimension européenne et internationale, aux dispositifs d'action, ainsi qu'aux outils de la concertation citoyenne :

- Si nous nous intéressons tout particulièrement au cas français, une mise en perspective européenne sera menée. On cherchera à cette occasion à apprécier si les contextes socio-culturels mais aussi réglementaires liés aux directives qui encadrent l'ingénierie publique jouent un rôle susceptible de favoriser ou de rendre plus difficiles des démarches tendant vers la coproduction. Il sera alors important d'opérer une distinction entre ce que dit la loi – celle sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique par exemple - et les interprétations qui en sont faites.
- À quels moments, avec quelles structures, quels outils et selon quelles modalités, des dispositifs participatifs ont-ils été organisés ? Dans quelle mesure ont-ils été articulés et intégrés aux dispositifs de projet ? Il semble que la Charte de concertation réalisée en 1996 sous l'égide du Ministère de l'Environnement ait été très peu utilisée jusqu'à présent pour les projets d'urbanisme, est-ce également le cas dans les opérations d'éco-quartiers, si oui pour quelles raisons ?
- Comment ont été sollicitées les instances de médiation existantes comme les conseils de quartier, ou les corps intermédiaires comme les associations dans ces projets ? D'autres types de structures, des experts, ont-ils été sollicités pour organiser des démarches participatives ?

Aspects innovants de la recherche

Cette recherche-action revêtra un caractère original à plusieurs titres.

Si le quartier, en tant qu'objet de recherche a déjà été traité par de nombreux observateurs des phénomènes urbains, la question de la mise en œuvre du développement durable à cette échelle spatiale semble pour le moment absente du débat scientifique en France. En effet, les références aux enjeux de la durabilité urbaine ont jusqu'à présent été le plus souvent posées soit à un niveau territorial plus large, avec la notion de ville durable ou plus restreint avec l'idée de qualité environnementale des constructions (cf. bibliographie infra). En outre, l'approche du développement durable à l'échelle du bâtiment et de ses abords immédiats a relevé davantage d'une opérationnalisation de la durabilité que d'une mise en perspective conceptuelle.

Par ailleurs, les différents programmes de recherches engagés depuis le milieu des années 2000 en France à propos du développement durable se sont encore peu focalisés sur la place de la dimension participative dans les projets d'urbanisme valorisés pour leur grande qualité environnementale. Il n'existe à ce jour aucune recherche ayant procédé à une évaluation d'ensemble des projets d'éco-quartiers. Par conséquent, les quelques études qui se sont intéressées à des opérations particulières n'ont pas été en mesure de bien préciser la spécificité des cas retenus. Cette recherche aura pour ambition de travailler à la fois sur un corpus de projets en cours ou achevées visant à l'exhaustivité à une période donnée, et sur des cas spécifiques qui seront alors référés à une typologie. En se focalisant sur l'activité de concertation des collectivités locales, elle abordera également un thème qui a été relativement peu traité dans le cadre du premier programme CDE.

Si la question des rapports entre "experts" et "profanes" fait l'objet depuis une dizaine d'années d'un nombre croissant de travaux dans le domaine des technosciences, elle a été moins explorée dans le domaine de l'urbanisme. Cette recherche sera l'occasion d'aborder de façon précise cet aspect en l'articulant à d'autres. Seront ainsi analysées dans leurs interactions les dimensions suivantes : les mécanismes de prise de décision liés aux négociations engagées entre maîtrise d'ouvrage, "professionnels patentés" et les acteurs de la société civile ; les modalités de confrontation ou

d'hybridation des savoirs en jeu dans la définition de projets urbains durables ; le rôle joué par les logiques procédurales (administrative et technique) ainsi que par les formations professionnelles dans l'attitude de acteurs de l'aménagement et de la construction vis-à-vis de l'organisation de démarches participatives ; les apports de la participation citoyenne dans la production de solutions innovantes pour la qualité environnementale des projets. La prise en considération simultanée de ces différentes dimensions donnera un caractère particulièrement innovant à cette recherche.

En effet, si la plupart des chercheurs s'accordent aujourd'hui à dire que la problématique de la participation interroge directement les logiques décisionnelles, on constate que cet aspect n'est évoqué qu'en filigrane dans l'analyse des projets d'urbanisme en France. Dans ce domaine, l'exemple des recherches franco-canadiennes menées sur le Débat Public dans les projets d'aménagement à fort impact environnemental est à suivre.

De la même façon, les travaux qui ont été menés ces dernières années sur la citoyenneté urbaine, ont peu questionné l'influence des procédures encadrant la production urbaine sur la structuration des systèmes d'acteurs et l'implication de ceux issus de la société civile. Pourtant cet éclairage est important pour évaluer si les réglementations qui encadrent l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique en particulier, favorisent ou non la concertation citoyenne. L'engouement actuel par exemple pour les marchés d'études de définition simultanés est attribué par certains, au dialogue que cette procédure permettrait entre les différents acteurs y compris avec les habitants. Or nous avons eu l'occasion de constater que les principes juridiques auxquels était soumis ce dispositif étaient invoqués par d'autres pour expliquer leur difficulté à organiser des démarches participatives aux stades de la programmation ou de la conception. Il sera intéressant d'analyser dans quelle mesure les clauses de respect des règles de concurrence ou de droits d'auteur que ces procédures mettent en jeu, peuvent avoir un impact sur la possibilité d'organiser des dispositifs de concertation citoyenne à chaque stade d'un projet. Les travaux de recherche sur la démocratie technique seront à mobiliser dans ce type d'analyse qui visera à mieux comprendre le rôle des réglementations et de la "raison technique" en urbanisme, sur les conditions de la participation[22]. La démarche comparative qui sera mené avec des expériences recensées dans des pays européens où le cadre de l'ingénierie publique diffère, sera dans cette perspective particulièrement original et intéressant à conduire.

Deux autres dimensions sont encore peu abordées aujourd'hui dans les travaux consacrés aux démarches participatives en urbanisme ; celle relative aux pratiques ou expertises professionnelles dans ce qu'elles produisent de plus concret, à travers d'une part, différents types d'études ou formes de conseils liés à la problématique d'un projet, et d'autre part des solutions d'aménagement et de gestion. On analysera à cette occasion comment les problèmes sont définis, explorés, analysés et restitués par les praticiens à travers des cahiers des charges, des programmes, des avant-projets et autres supports de travail ou de communication, dans leur caractère propice ou non à la conduite de dispositifs participatifs. Une réflexion particulière sera consacrée aux méthodes de représentations et de communication mobilisés dans les projets, en s'interrogeant plus précisément sur la façon dont celles-ci sont perçues et favorisent ou non un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes.

Une autre dimension encore rarement étudiée concernera la capacité des professionnels à organiser des situations d'échanges avec les citoyens sur des problématiques urbaines liées à des enjeux environnementaux. Cet aspect sera central par rapport à l'ambition de mettre en place un programme de promotion des démarches participatives en urbanisme, au-delà des seules "expériences-modèles" d'éco-quartiers.

La proposition d'un programme d'accompagnement au développement des démarches participatives dans la réalisation de projets d'aménagement urbains durables aura également un caractère innovant, tant par l'objectif général de cette action que par la diversité d'acteurs qu'elle pourra concerner. Dans le programme expérimental lancé en 2004 par l'association HQE pour l'élaboration d'une méthodologie de projet d'aménagement dans une perspective de développement durable, l'implication des habitants a seulement été envisagée sous l'angle d'une nécessaire sensibilisation des habitants ou des riverains aux enjeux de la qualité environnementale et à l'adoption de nouveaux modes de vie[23]. Nos ambitions sont plus importantes sur cet aspect : il s'agirait de faciliter la mise en place de démarches de concertation citoyenne tendant vers la coproduction des

[22] Une première réflexion de cette nature a été engagée dans un numéro de les Cahiers de la Cambre publiée en 2005. Cf. En particulier, GENARD, J-L., "*Raisons techniques, raisons publiques*", in *De la participation urbaine. La place Flagey*, in *Les Cahiers de la Cambre,* n°3, 2005, pp. 88-98.

[23] Cette expérience a été confiée au cabinet SETUR, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat National des Aménageurs.

projets et vers la cogestion des espaces et services urbains proposés. Grâce à la diversité des partenaires engagés dans cette recherche et à leurs réseaux, il concernera des acteurs appartenant aux sphères suivantes : politique, scientifique, technico-administrative et opérationnelle, société civile.

4. Description des terrains d'étude

Cette recherche portera de la façon la plus exhaustive possible, sur l'ensemble des projets valorisés en tant que "quartiers durables" ou "éco-quartiers" en France. Compte tenu du fait qu'elle s'intéressera à la place accordée aux citoyens dans les processus de programmation-conception des espaces urbains, seules des opérations en cours de réalisation ou achevées seront analysées. Une des originalités de cette recherche résidera dans la façon dont son corpus d'investigation sera constitué. Plutôt que de choisir des cas d'études *a priori* "intéressants ou remarquables" pour effectuer des monographies, on sélectionnera les terrains qui feront l'objet d'une analyse approfondie sur la base de la typologie qui sera réalisée à partir du corpus des opérations identifiées à l'échelle nationale (cf. Méthodologie détaillée). En outre, on ne privéligira pas seulement des projets présentant des démarches participatives avancées mais on retiendra aussi des cas où l'implication des habitants aura été faible afin d'en comprendre les raisons.

Des expériences européennes seront également prises en considération en tant que référents, et ce à plusieurs titres :

- pour appréhender une sorte "d'univers des possibles" en matière de participation citoyenne ;
- pour comprendre comment les opérateurs ou corps intermédiaires à l'initiative de projets "d'éco-quartiers" en France, en ont pris connaissance et les ont appréciés du point de vue de leur dimension participative ;
- pour apprécier le rôle que peuvent jouer des facteurs contextuels, d'ordre réglementaires, culturels et éducatifs, sur les conditions de mise en oeuvre de démarches participatives, *top down* ou *bottom up,* tendant vers la coproduction et la cogestion ;
- pour tirer des enseignements de l'expérience de "service-facilitateur" actuellement menée par l'école d'architecture de la Cambre pour la région Bruxelles-Capitale

Ces expériences seront sélectionnées avec les partenaires et les experts sollicités lors des premières journées d'études organisées.

5. Modes de coordination prévus avec les acteurs et le terrain d'étude

La coordination de la recherche sera placée sous la responsabilité du Lab'Urba.
Elle s'organisera autour de quatre grandes étapes (cf. Infra).

Lors de chacune d'elles, des jounées d'études seront organisées autour de différents sujets qui permettront aux partenaires d'échanger sur l'avancée de leurs réflexions et au groupement de recherche d'en faire la synthèse.

Concernant l'organisation du travail avec les acteurs locaux et les terrains d'études, deux grands types d'enquêtes sont prévues, l'une par questionnaire auprès des chefs de projet, l'autre par entretiens et visites des sites.

La SCET et 4D aideront à l'identification des acteurs concernés grâce à leurs réseaux liés pour la première aux Sociétés d'Économies Mixtes, pour la seconde, aux élus et aux corps intermédiaires. Les enquêtes seront réalisées par les membres de l'équipe scientifique en toute indépendance. Le colloque de synthèse permettra d'organiser un "retour" des résultats de la recherche auprès des acteurs locaux qui auront été sollicités.

6. Etat de l'art et références bibliographiques commentées sur les questions traitées

À propos de la notion "d'éco-quartier" ou de "quartier durable"

L'intérêt grandissant pour les opérations de quartiers durables en Europe, dans un contexte de mise en question des principes de l'urbanisme tels qu'ils sont appliqués depuis une quarantaine d'années, conduit à s'interroger sur les principales caractéristiques de ces expériences locales du développement durable. Quelles contradictions apparaissent lors de leur mise en œuvre sur les territoires (Souami, 2001) ? Quelles tensions se manifestent entre le niveau technique des réponses apportées et les enjeux sociaux en particulier ?

Les expériences pilotes de quartiers durables participent d'un mouvement de

territorialisation de la problématique de développement durable qui s'accompagne, depuis un peu plus d'une décennie maintenant, d'une multiplication d'initiatives locales attestant d'un phénomène d'appropriation des questions environnementales par les collectivités locales. On peut penser que ces initiatives, si elles sont encore minoritaires notamment en France, contribuent toutefois à un renouvellement de la réflexion urbanistique, sur les plans conceptuels et pratiques (Héland, 2008). Ainsi, sous un angle opérationnel, des études de plus en plus nombreuses s'attachent aujourd'hui à recenser et à décrire les quartiers durables en Europe. D'autres recherches, moins nombreuses et à visée plus compréhensives, présentent ces réalisations comme porteuses d'un nouveau courant urbanistique en Europe[24], un urbanisme "durable" s'appuyant sur des expériences de démonstration (Emelianoff, 2007)[25] et cherchant à emporter l'adhésion (Gauzin-Muller, 2001) . Il ressort de ces travaux que, selon les types d'expérimentation, on peut identifier des divers degrés d'exigence en matière de développement durable. On passe ainsi de critères d'éco-conditionnalités, s'appliquant aux constructions neuves ou à la réhabilitation, aux éco-quartiers présentant une entrée essentiellement environnementale puis aux quartiers durables, dont l'ambition est en général plus élevée. Nous retiendrons cette idée de différence de niveau d'exigence entre éco-quartier et quartier durable. Toutefois, il ne s'agira pas de définir au cours de la recherche, les critères de durabilité des expériences recensées, mais plutôt de se fonder sur la présentation que font les acteurs locaux du caractère "durable" de leur projet d'urbanisme.

À propos des termes, "société civile", "citoyens", "habitants"

Nous entendrons par "membres de la société civile", des acteurs qui n'appartiennent ni à la sphère de l'État ni à celle de l'économie capitaliste. Le terme "citoyen" sera considéré au sens large, sans le limiter à son acception juridique et institutionnelle conférant aux individus par leur nationalité, un ensemble de droits et de devoirs. Nous engloberons en effet sous cette notion les autres résidents-"habitants" des territoires concernés qui, quelle que soit leur nationalité, peuvent développer différentes formes d'engagements politiques comme modalités d'implication dans les affaires de la Cité. Nous utiliserons le terme citoyen lorsqu'il sera question d'engagement politique et plutôt celui d'habitant pour faire référence à un statut lié à un rapport particulier à l'espace.

Nous prenons ici pour référence, les enseignements des ateliers organisés par le PUCA sur la notion de citoyenneté urbaine en 2006 et 2007 dans le cadre de la préparation à l'appel d'offres de recherche lancé en 2008, sur le thème *La citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité* (cf. également Carrel, 2007).

À propos des niveaux d'implication des citoyens-habitants dans les projets et de la notion de "concertation"

Au cours de cette recherche, les différents niveaux d'implication des citoyens seront appréciés en termes de contribution à la définition d'un projet ou aux décisions qui y sont liés, en prenant appui sur l'échelle proposée par la sociologue Sherry Arnstein à la fin des années 60 (Arnstein, 1969). La notion de concertation - qui n'a pas de traduction littérale en Anglais - correspondrait au degré intitulé "placation" dans l'échelle Arnstein où elle n'a cependant pas un statut aussi fort que celui qu'elle occupe en France. Ainsi, les adaptations françaises de cette échelle comprennent généralement quatre grands niveaux (information / consultation / concertation / participation au sens de coproduction ou codécision) et non trois (manipulation, consultation, participation). On notera aussi que pour Sherry Arnstein la notion de participation a un sens plus fort que celui qui lui est conféré en France : la sociologue américaine l'associe à l'idée "d'empowerment", c'est-à-dire de capacité qu'ont les citoyens de s'organiser pour prendre en charge une action publique (Bacqué, Sintomer, Rey, (dir.), 2005).

Concerter a une double signification étymologique : préparer, organiser, projeter quelque chose avec quelqu'un, mais aussi combattre, disputer. Appliquée à la conduite de projets, concerter renvoie donc à l'idée de négocier avec des personnes dont les intérêts divergent, mais en se plaçant du point de vue de l'autorité juridiquement compétente qui détient en fait ainsi le pouvoir d'impliquer ou non d'autres acteurs. Le principe de concertation est très emblématique de ce que fut la "planification à la française" instaurée par le Commissariat au Plan dans les années 50. Il désignait alors la mis en place de groupes de réflexion constitués de représentants des forces socio-économiques de la nation,

[24] Ainsi la revue Urbia de juin 2007 leur consacre un numero entier .Voir également les numéros consacrés par la revue Urbanisme à ce thème en 2006.

[25] Cf. également plusieurs articles de la revue *Ecologie et Politique* n°29, consacrée à un "Urbanisme durable ?".

dites forces "vives" chargées de discuter des modalités de la croissance[26]. La concertation suppose donc pour celui qui l'organise de choisir ses interlocuteurs et de garder la totale maîtrise de la décision. Elle est l'expression même d'un processus envisagé de façon descendante *(top down*).

Par concertation citoyenne, on entendra un dispositif de négociation ouvert aux membres de la société civile potentiellement concernés par un projet et qui souhaitent s'impliquer. Nous la distinguerons ainsi également d'une concertation menée avec des "représentants", y compris de la société civile. La concertation citoyenne peut tendre vers la coproduction (contribution à la définition des projets) ou vers la codécision (contribution aux prises de décision)[27]. Nous préfèrerons utiliser le terme participation dans son sens générique faible d'implication des citoyens (Zetlaoui-Léger, 2005, 2007a).

La concertation revêt donc étymologiquement et historiquement un sens plus fort que celui que lui donnent aujourd'hui la plupart des maîtres d'ouvrage. Faute de dispositions législatives et réglementaires précises – l'article L 300. 2 du Code de l'urbanisme laissant libre cours aux interprétations -, ces derniers l'assimilent à de l'information ou à de la consultation du public (Zetlaoui, 2007c).

À propos de l'évaluation des dispositifs de participation citoyenne

Outre le recours à l'échelle précédemment évoquée qui permettra de qualifier le niveau d'implication citoyenne dans les projets étudiés, nous nous baserons pour apprécier et expliquer la portée des dispositifs participatifs envisagés, sur les apports des recherches menées ces quinze dernières années par les théoriciens des espaces publics de débat dans la lignée des travaux d'Habermas[28], sur ceux du *Design Methods Movement* (Cross, 1984), ainsi que sur les enseignements de recherches-actions portant sur l'application de démarches de programmation-conception participatives auxquelles des membres de notre équipe ont directement participé.

Ces différents travaux mettent en exergue quatre critères qui conditionnent fortement la portée des démarches participatives. Il s'agit des critères d'argumentation (étayer chaque décision prise à partir des réflexions produites par les différents acteurs) ; d'ouverture ou d'inclusion (permettre à tout acteur concerné d'être impliqué dans le projet) ; de publicité et de transparence (informer largement) ; critère de durée (rendre actif le dispositif participatif tout au long du projet). Ces critères dont on trouve la traduction dans les différents articles de la charte de la concertation du ministère de l'Environnement, seront mobilisés dans la fabrication d'indicateurs, de variables de questionnements, ainsi que de proposition méthodologiques.

À propos de l'intégration de dispositifs participatifs dans les projets "d'urbanisme durable"

Une des hypothèses centrales sur laquelle s'appuie cette recherche est que pour répondre aux enjeux du développement durable par la mise en place d'une gouvernance locale - au sens où l'a entendu le programme des Nations Unies pour le Développement -, les dispositifs participatifs doivent être intégrés dès l'amont puis tout au long des processus d'élaboration des projets d'urbanisme (Charlot-Valdieux, Outrequin, 2009). Il s'agit de permettre ainsi aux citoyens de contribuer de manière effective à la définition des problèmes et des objectifs lors du diagnostic, à la formulation des intentions programmatiques et des solutions (phase de programmation-conception) et enfin à l'évaluation des projets. Des expériences menées en Europe[29] tout comme des recherches actions réalisées en France par le CSTB – dans le domaine du renouvellement urbain (Bonetti, Conan, Allen, 1991) -, et par des membres du Lab'Urba[30] – dans le domaine de la production des équipements publics - , montrent comment de telles démarches peuvent contribuer de manière significative à une amélioration de la

[26] AMIOT, M. , *Contre l'État les sociologues*. Editions de l'EHESS, 1986.

[27] Sachant que la coproduction induit dans une certaine mesure de la codécision (Conan, 1995).

[28] Pour un point de vue général et comparatif de ces travaux, cf. .Blondiaux, 2008.

[29] Le projet européen HQE2R (juillet 2001 – mars 2004) s'est interrogé sur les façons d'assurer la prise en compte du développement durable à l'échelle des villes et plus particulièrement à l'échelle des quartiers, dans les opérations de renouvellement urbain et d'aménagement, afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible pour tous. La démarche HQE2R, issue de ce projet, a été expérimentée dans quatorze villes des sept pays partenaires au sein de l'Union Européenne. La méthodologie de la démarche pour la conduite d'un projet urbain dans un quartier se déroule en quatre phases : décision, analyse, élaboration du plan d'actions, actions et évaluations. (Outrequin, Charlot-Varldieu 2003; Outrequin, Charlot-Varldieu, Belziti, 2003).

[30] Ces expériences que nous avons conduites avec des chercheurs praticiens comme Eric Daniel-Lacombe, se sont inspirés des travaux menés par les théoriciens-praticiens du *Design Methods Movement* proches du courant *Environmental studies* tels que Henry Sanoff (Sanoff, 1992) et John Zeisel (Zeisel, 1984).

qualité d'usages des espaces produits et de l'appropriation des lieux ainsi qu'à une minimisation des coûts de gestion des services (Zetlaoui, 2007c).

À travers cette idée d'intégration des démarches participative au processus de projet, il s'agira d'observer comment se joue la construction progressive des espaces urbains comme "biens communs" (Paquot, 2002). De telles perspectives d'actions conjointes entre citoyens et institutions démocratiques, semblent aujourd'hui s'ouvrir via un intérêt croissant autour des approches anglo-saxonnes *d'empowerment* d'une part[31] et de la notion française d'habitants-aménageurs d'autre part[32]. Elles conduisent à ne plus opposer l'Etat et les individus, à travers la notion "transcendantale" "d'intérêt général" (Rosanvallon, 2006, 2008), mais bien à réfléchir aux modes de partage de pouvoirs et de responsabilités permettant de capitaliser des énergies éventuellement concurrentes.

En reformulant la question de l'appropriation des biens écologiques en tant que "biens communs" (air, eau, terres…) (Blanc, Emelianoff, 2008), l'objectif de "durabilité" pourrait favoriser la coproduction des projets d'urbanisme. On peut alors faire l'hypothèse que l'essor des problématiques environnementales globales - comme le changement climatique ou la biodiversité, par exemple - mobilisées dans la mise en œuvre du développement durable, serait à même d'intensifier à l'échelle d'un quartier, l'implication des habitants dans les phases de programmation/ conception et de gestion de ce type de projets, eu égard à une participation qui paraît encore assez faible en France.

À propos des rapports entre "professionnels patentés" et "citoyens ordinaires" dans le domaine de la production de l'espace bâti

Les recherches menées ces dix dernières années sur "la démocratie technique" ont mis en évidence la persistance en France dans l'organisation des relations entre experts et "non spécialistes", d'un "modèle de l'instruction publique" hérité des Lumières qui confère aux premiers le monopole de la construction de la connaissance scientifique et ne laisse aux seconds que la possibilité de se former et de s'informer pour sortir de l'ignorance (Callon, 1998). L'organisation récente de quelques "forums hybrides" sur des problématiques bioéthiques ou environnementales inspirés de dispositifs mis en place depuis plusieurs années dans les pays anglo-saxons et scandinaves (Callon, Lascoumes, Barthe, 2002), témoigne d'une volonté de sortir de ce modèle mais l'ouverture de "débats publics", y compris pour les projets à fort impact environnemental, reste encore souvent trop partielle tant du point de vue des modalités d'inclusion des citoyens concernés que de la prise en considération de leurs apports dans les décisions[33]. La prégnance du modèle de l'instruction publique dans le domaine des technosciences serait selon nous également forte dans le champ de la production architecturale et urbaine. Elle serait structurée par des aspects qui lui sont propres car liés d'une part au fait que la conception spatiale met en jeu des savoirs et savoir-faire issus de disciplines artistiques et marqués par l'héritage du système des Beaux-Arts en architecture, et d'autre part aux modes de structuration de l'ingénierie publique basé sur une importante division technique du travail (Lautier, 2004) s'articulant à une approche séquentielle des projets d'aménagement et de construction (Conan, 1992)[34].

En prenant pour référence les travaux menés par les chercheurs travaillant sur les technosciences ainsi que ceux réalisés par les membres de notre équipe sur les procès de programmation et de conception en architecture et en urbanisme, cette recherche sera l'occasion d'identifier plus précisément la nature de ces aspects ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer dans la posture des "professionnels patentés" vis-à-vis de l'implication des habitants dans l'élaboration de projets d'urbanisme.

À propos de la constitution et des transferts de savoirs et savoir-faire dans le domaine de la production de l'espace bâti

Les processus d'intrégration tendant vers la coproduction supposent que chaque type d'acteur – politique, "technique", citoyen-usager - apporte des contributions spécifiques sans que les expertises délivrées soient totalement cloisonnées. Celles-ci se nourrissent les unes des autres dans un processus

[31] Si la participation relève plutôt en France d'un devoir citoyen, elle est essentiellement appréhendée comme un pouvoir dans le monde anglo-saxon (Donzelot et Mével, 2002).

[32] Cette notion est issue de retours d'expériences venant des pays du "sud" (Percq, 1994).

[33] Sur le fonctionnement de la procédure du Débat Public dans le cadre des projets à fort impact environnemental. Rui, 2004 et Simard, Lepage, Fourniau, Gariepy, Gauthier, 2005.

[34] Cette rupture séquentielle s'opère en particulier entre la phase de programmation et de formalisation spatiale. Elle constitue le moment où sont organisés les concours de maîtrise d'oeuvre qui en France portent sur des esquisses ou avant-projet, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres pays européens. (Biau V., Weil, S., 2002)

de "co-apprentissage" basée sur la reconnaissance d'une "symétrie des ignorances"[35] et sur l'idée que l'expression d'une multiplicité de points de vue permet de mieux identifier et résoudre les problèmes en jeu[36]. Le fait de considérer que les habitants sont porteurs d'une expertise, au sens d'expérience liée à leurs pratiques et représentations de l'espace, conduit à relativiser fortement la notion de "profane". De même, il nous invite à désigner les acteurs opérationnels de l'aménagement et de la construction comme des "professionnels patentés" plutôt que comme des "experts".

Au sujet de la production des savoirs et de leur transfert, nous nous appuierons sur les nombreux travaux venant de champs différents (sociologie des professions, sociologie politique, recherche urbaine et architecturale) qui interrogent, tant en termes de productivité que d'innovation, la capacité des acteurs à investir de nouvelles pratiques professionnelles (Claude, 2006) et en particulier à susciter des expertises croisées (Evette et Terrin, 2006). Les directions creusées par des recherches récentes abordent la question de la coopération dans les projets comme processus dynamique d'ajustement et de négociation des savoirs (Fenker, 2009) et la question des formes de stabilisation des compétences, en s'intéressant notamment à l'émergence de nouveaux métiers, aux stratégies de reconnaissance des compétences (Biau et Tapie, 2009).

Les notions d'apprentissage et de compétence nous permettront d'approfondir une analyse de la relation entre les savoirs et les contextes dans lesquels ils sont mobilisés. Le contraste entre savoir explicite et savoir tacite (Polany, 1966) est un aspect fondamental de l'émergence d'une conception qui considère l'apprentissage comme une construction de savoirs à partir de la rencontre du sujet avec son environnement. En ce sens, l'apprentissage est une construction de la réalité, une invention et un changement des pratiques individuelles ou, comme le développent les théories de l'apprentissage organisationnel, des pratiques collectives. Les règles formelles et prescrites existent à côté de celles qui gouvernent l'action (Argyris et Schön, 1978) et qui sont modifiées au gré des situations rencontrées par les acteurs (Schön, 1983). L'élaboration des savoirs est un processus continu de négociation de sens qui implique la participation à une situation et la réification du vécu (Wenger, 1998).

Dans cette perspective, nous retenons l'idée du processus de production architecturale et urbaine comme à la fois un processus d'élaboration de savoirs et un processus de stabilisation et de mémorisation de savoirs. Ce processus concerne l'ensemble des phases d'une opération, tant il devient apparent que les espaces construits et aménagés s'inscrivent dans un cycle continu de définition, conception, réalisation et utilisation, que la gestion et l'usage doivent inspirer la conception et que les usages ne cesseront d'évoluer au sein de ces mêmes espaces. Cette hypothèse nous orientera dans l'analyse du cheminement cognitif des acteurs, des formes d'incarnation des savoirs, ainsi que des indicateurs des contextes propices pour la prise en compte des savoirs citoyens et l'émergence d'un savoir de la concertation.

La montée en puissance de la notion de compétence, qui propose une définition "située" des ressources mobilisées par un acteur professionnel, nous semble tout à fait complémentaire. Elle déplace la signification de la qualification - l'identification des savoirs nécessaires pour une action (Paradeise et Lichtenberger, 2001)- vers une mise en relation des savoirs et savoir-faire avec un objectif de l'action collective et avec un contexte (Zarifian, 2001). Ce glissement met l'accent sur la responsabilisation des acteurs à l'égard du résultat et sur la personnalisation de l'engagement dans l'action. Ces travaux restent cependant profondément attachés à l'idée que la compétence est exercée par des "professionnels patentés". Nous questionnerons cette idée à partir de nos analyses, puisque la production architecturale et urbaine est un domaine où plusieurs compétences hétérogènes coexistent et où les savoirs des citoyens, souvent considérés comme non experts – au sens légal voire pragmatique -, pourraient être mobilisés à travers les démarches concertées et constituer une ressource importante pour les opérations.

Références bibliographiques

Développement durable, quartiers durables, éco-quartiers

ARENE Ile-de-France, IMBE, *Quartiers durables. Guide d'expériences européennes.* Avril 2005.

ARENE Ile-de-France, *Comment concevoir des quartiers durables ?,* Actes du forum régional hqe du 9 novembre 2004, *www.areneidf.org/HQE-urbanisme/index.htm.*

[35] On doit cette notion à Horst W. J. Rittel, l'un des chercheurs du *Design Methods Movement*,. Elle signifie que personne ne peut affirmer que la partie du savoir dont il est porteur est supérieure à celle des autres. D'après (Cross 1984, Schön 1983)

[36] Idée qu'ont aussi défendue dès la fin des années 80, les précurseurs du recours à des pratiques délibératives dans les projets d'urbanisme, comme John Forester (Forester, 1989).

BARTON, H. (dir.), *Sustainable Communities*, Earthscan, London, 2002.
BLANC, N. EMELIANOFF, C. (Dir.), *L'incestissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ?,* Rapport final, Programme exploratoire de recherche prospective européenne PUCA, 2004-2008.
BOUTAUD, A., *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ?*, Thèse de doctorat, Ecole nationale supérieure des mines de Saint Etienne et L'Université Jean Monnet, 2005.
CAMAGNI, R., GIBELI, M.-C., *Développement urbain durable : quatre métropoles européennes à l'épreuve,* 1997.
CAMAGNI, R., "Le développement urbain soutenable, une définition et une approche viable", in SPECTOR, T., THEYS, J., *Villes du XXI° siècle : quelles villes voulons-nous ? Quelles villes aurons-nous ?*, Actes du colloque de La Rochelle d'octobre 1998, éditions du CERTU, 1999, pp. 345–381.
DA CUNHA, A., "Eco-quartiers et urbanisme durable: entre performance écologique et renforcement du lien social", in *Urbia - les cahiers du développement urbain durable*, n°4, Juin 2007, UNIL, pp. 1-10.
EAMES, M., ADEBOWALE, M., *Sustainable development and social inclusion, Towards an integrated approach to research*, York, Joseph Rowntree Foundation, 2002.
EMELIANOFF, C., *La ville durable, un modèle émergent ; Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, Thèse de géographie, Université d'Orléans, 1999.
EMELIANOFF, C., "Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ?", in *Urbia - les cahiers du développement urbain durable*, n°4, juin 2007, UNIL, pp. 11-30.
GAUZIN-MULLER, D., *L'architecture écologique : 29 exemples européens*, Le Moniteur, 2001.
HELAND, L., "Dix ans d'agenda 21 à Albertslund : une histoire durable ?", in *Ecologie et politique*, n°29, 2004, pp. 69-81.
HELAND, L., *Le quartier comme lieu d'émergence, d'expérimentation et d'appropriation du développement durable. Analyse à partir des processus d'aménagement de deux quartiers européens : Vauban et Hyldespjaeldet*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours, 2008.
LEFEVRE, P., *Architectures durables - 50 réalisations environnementales en France et en Europe*, Edisud, 2002.
LIEBARD, A., DE HERDE, A., *Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatique : concevoir, édifier et aménager avec le développement durable*, Editions Le Moniteur, 2005.
MIALET, F., *Synthèse scientifique de colloques sur le thème de la 'Villa Urbaine Durable' et rapports thématiques rédigés à partir d'entretiens avec les acteurs*, Paris, 2003.
OUTREQUIN, P., CHARLOT-VARLDIEU, C., *Concevoir un écoquartier*, Le Moniteur, 2009.
OUTREQUIN, P., CHARLOT-VARLDIEU, C., "Intégration du développement durable dans les cahiers des charges de projets d'aménagement et de renouvellement urbain", Communication à la conférence de cloture du programme HQE2R, les 2 et 3 février 2004, Cannes.
OUTREQUIN, P., CHARLOT-VARLDIEU, C., "Aménagement de quartiers durables en Europe", Annexe 1 du Cahier HQE^{2}R n°1, CSTB – La Calade, février 2003.
OUTREQUIN, P., CHARLOT-VARLDIEU, C., BELZITI, D., "Deux exemples de renouvellement durable de quartiers en Europe", Annexe 2 du Cahier HQE^{2}R n°1, CSTB – La Calade, mars 2003.
OUTREQUIN, P., ROBBINS, C., MøRK, O., CHARLOT-VALDIEU, C., *Participation by neighborhood residents and users : methods and practice*, Deliverable 14, CSTB, 2003, http://hqe2r.cstb.
PUCA, "Programme quartiers durables : des réalisations en Europe, des initiatives en France", in *Premier Plan*, n°12, octobre-décembre 2006.
ROUXEL, F., "Le développement durable pour renouveler l'action publique", in *Urbanisme*, n° 348 : éco-quartier (dossier), mai-juin 2006, pp. 39-41.
SPECTOR, T., THEYS, J., *Villes du XXI° siècle : quelles villes voulons-nous ? Quelles villes aurons-nous ?*, Actes du colloque de La Rochelle d'octobre 1998, éditions du CERTU, 1999.
SOUAMI, T., "Quartiers durables, mythes et réalités", *Etude foncières,* n° 130, nov-dec 2007, pp. 12-16.

Systèmes démocratiques, démocratie locale, citoyenneté urbaine
ARNSTEIN, S. R., "A ladder of citizen participation" in *Journal of the American Institute of Planners*, 1969. Vol. XXXV-4, pp. 216-224.
AUTHIER J.-Y., BACQUÉ M.-H., GUÉRIN-PACE F. (dir.), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, éditions La Découverte, Collection Recherches, 2006.
BACQUÉ, M.-H., SINTOMER, Y., REY, H. (sous la dir.), *Gestion urbaine de proximité et démocratie participative*, La découverte, 2005.
BLONDIAUX, L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Seuil, La République des idées, 2008.
CALLON, M., LASCOUMES, P., BARTHE, Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 2002.
CALLON, M., "Des différentes formes de démocratie technique", in *Annales des Mines* n°9, 1998, pp. 63-73.
CARREL, M., *La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés*, PUCA, Coll. Recherches, 2007.
CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET SOCIALES, CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES DE PICARDIE, *La démocratie locale. représentation, participation et espace public,* actes du colloque d'Amiens des 5 et 6 février 1998, PUF, 1999.
DIMEGLIO, P., ZETLAOUI-LÉGER, J., "Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris", in *French Politics, Culture & Society,* Vol. 25.2, New-York, 2007, pp. 115-140.
DONZELOT, J., MÉVEL, C., "La participation, entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir. Les corporations de développement communautaire et le développement social urbain", in *Lien social et politiques*, n°48, automne, Montréal, 2002, pp. 81-93.
FALISE, M., *La démocratie participative. Promesses et ambiguïtés*, L'aube, 2003,
PAQUOT, T., "L'urbanisme comme bien commun", in *Esprit,* octobre 2002, pp. 75-84.
RUI, S., *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Armand Colin, 2004.
ROSANVALLON, P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Seuil, 2006.

ROSANVALLON, P., *La légitimité démocratique, les théories de l'intérêt général,* Seuil, 2008.
SIMARD, L., LEPAGE, L., FOURNIAU, J.-M., GARIEPY, M., GAUTHIER, M., *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur des expériences françaises et québécoises*. L'Harmattan, Villes et Entreprises, 2005.
TAPIE-GRIME, M., *Développement durable et démocratie participative*, PUCA, 2007.

Ingénieries de projet d'urbanisme négociées, participatives
ALLEMENDIGER, P., *Planning Theory*, New York, Palgrave, 2002.
BONETTI, M., CONAN, M., ALLEN, B., *Diagnostic social et urbain : stratégies et méthodes*, L'Harmattan, 1991.
CONAN, M., *La coproduction des biens publics*. Thèse de 3ème cycle, IUP-Paris12, 1995.
CONAN, M., *Concevoir un projet d'architecture,* L'harmattan, 1990.
CROSS, N., "Second generation design methods", in CROSS, N., *Development in Design Methodology,* John Wiley & Sons, 1984.
FORESTER, J., *The deliberative practitioner. Encouraging participatory planning processes,* The MIT Press, 1989.
HEALY, P., *Collaborative planning. Shaping places and fragmented society*, Basingstoke, Macmillan, 1997.
NOVARINA, G., "Conduite et négociation du projet d'urbanisme", in SODERSTROM, O., COGATO LANZA, E., LAWRENCE, R.J., BARBEY, G., *L'usage du projet,* Payot-Lausanne, 2000, pp. 51-64.
SANOFF; H., *Intergating programming, evaluation and participation in design : a theory Z approach*. Brookfield, Vermont, Avebury, 1992.
ZEISEL, J., *Inquiry by design : tools for environment behavior research,* Cambridge University Press, 1984.
ZETLAOUI-LÉGER, J., *La programmation concertée et participative : une démarche heuristique et démocratique pour les projets d'urbanisme*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, 2007c.
ZETLAOUI-LÉGER, J., "L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques", *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre,* Bruxelles, mars 2005, pp 99-110.

Savoirs et savoirs-faire des professionnels de l'aménagement et de la construction
ARGYRIS, C., SCHÖN, D., *Organizational learning : a theory of action perspective*, Reading (MA), Addison Wesley, 1978.
BARBIER, J.-M., (dir.), *Savoirs théoriques et savoirs d'action*, Paris, PUF, 1996.
BIAU, V., TAPIE, G. (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Editions Parenthèses, 2009.
CLAUDE, V., *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006.
EVETTE, T., TERRIN J-J. (dir.), *Projets urbains, expertise, concertation et conception,* Paris, Éditions de la Villette – Cahiers Ramau 4, 2006.
FENKER, M., "Expérience et coopération au sein de la maîtrise", *in* BIAU, V., TAPIE, G. (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Editions Parenthèses, 2009.
PARADEISE, C., LICHTENBERGER, Y., "Compétence, compétence", *Sociologie du Travail*, N° 1, "Compétence", 2001, pp.33 – 48.
PERCQ, P., *Les habitants aménageurs*, Editions de l'Aube, 1994.
POLANYI, M., *The tacit dimension,* Garden City (NY), Doubleday, 1966.
RACINE, G., *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux. Le rapport entre l'expérience individuelle et collective*, Paris, l'Harmattan, 2000.
REYNAUD, J.-D., "Le management par les compétences : un essai d'analyse", *Sociologie du Travail*, N° 1, "Compétence », 2001, pp.7 – 31.
SCHÖN, D. A., *The reflective practitioner*, San Francisco (CA), Jossey-Bass Publishers, 1983.
WENGER, E., *Communities of practice. Learning, meaning, and identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
ZARIFIAN, P., *Le modèle de la compétence,* Paris, Editions Liaisons, 2001.

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre en Europe
BIAU, V., WEIL, S., *La dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre en Europe. (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni),* CRH-CRESSAC / DAPA-MIQCP, Ministère de la Culture et de la Communication, octobre 2002,
COLLECTIF, *Livre blanc de l'architecture contemporaine en communauté française de Belgique,* La lettre volée, ISA La Cambre, 2004.
LAUTIER, F., "La situation française : manifestations et éclipses de la figure du maître d'ouvrage", in LAUTIER, F., *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Volume 4, *Les maîtrises d'ouvrage en Europe : Évolution et tendances*, PUCA, Euro-Construction, Europan, 2000, pp. 15-23.

Stratégies de communication dans les projets urbains
CHAPEL, E., GRUDET, I., MANDOUL, T., "Images spatiales et projet urbain", in TSIOMIS, Y., (dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains,* Paris, Jean-Michel Place, 2007, p. 111-122.
KHERMIMOUN, J., *Politiques urbaines et image du territoire. Stratégies marketing et discours des acteurs en Seine-Saint-Denis*, 2008.
LUSSAULT, M., "Images (de la ville) et politique (urbaine) ", *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, n° 1, 1998, pp. 45-53.
NIVET, S., *Architecture d'auteur versus produit commercial ? L'immeuble-villas et les Villas suspendues : deux stratégies de communication*, thèse de doctorat, Saint-Denis, Université de Paris VIII, 2006.
ROSEMBERG, M., *Le marketing urbain en question. Production d'espaces et de discours dans quatre projets de villes,* Paris, Anthropos, 2000.
SODERSTROM, O., *Des images pour agir, le visuel en urbanisme,* Lausanne, Payot, 2000.

7. Méthodologie détaillée

Etape 1 (Septembre 2009 – Septembre 2010) : Constitution d'un corpus de références et échanges d'expériences.

Délimitation de l'objet

Cette recherche sera basée sur un dispositif empirique d'investigation qui portera sur l'analyse de projets d'urbanisme à l'échelle de morceaux de villes ayant été valorisés pour leur portée en terme de développement durable par l'appellation d'éco-quartiers ou de quartiers durables.

Si depuis la promulgation de la loi SRU, l'ensemble des projets d'aménagements urbains sont censés être envisagés dans une telle perspective en France, certains ont vu leur identité se constituer plus spécifiquement autour de cet objectif. Eu égard à la problématique définie précédemment, il nous semble particulièrement pertinent de nous focaliser sur de tels projets.

Afin de bien spécifier la nature de cet objet d'investigation, on précisera dans une perspective historique, les conditions d'émergence de la notion d'éco-quartier ou de quartier durable en comparant la situation française à celle des autres pays d'Europe.

Un travail de clarification du sens des termes associés à l'implication des habitants sera également engagé.

Ces éléments de cadrage seront confrontés lors des enquêtes, aux sens que donnent les acteurs des projets aux différentes notions en jeu dans la problématique de la recherche. On s'intéressera également aux interprétations que font ces derniers du cadre légal en matière de "concertation".

Constitution d'un copus de référence

Pour procéder à une évaluation des projets d'éco-quartiers conçus en France du point de vue de leur dimension participative, nous proposons d'articuler de façon originale deux niveaux d'investigation, l'un général et transversal, l'autre plus approfondi et monographique.

Notre intention au cours de cette recherche sera dans un premier temps de constituer un large corpus de références. Les projets retenus devront être entrés dans une phase de réalisation afin que l'on puisse étudier la place qui aura été accordée aux habitants dans les procès de programmation-conception.

Pour définir cette base de références qui visera à une certaine exhaustivité, nous aurons recours à une diversité de sources et d'organismes-ressources :

- la presse spécialisée dans le champ des politiques environnementales, de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage ;
- les organismes usuellement sollicités pour valoriser de tels projets ou contribuer à leurs financement ;
- les partenaires de cette recherche : la SCET qui anime le réseau des SEM ainsi que l'association 4D qui est en lien avec les associations des maires de France, joueront un rôle central dans ce travail de constitution d'un corpus.

Un première analyse bibliographique réalisée à partir de l'examen de revues spécialisées nous a d'ores-et-**déjà permis d'identifier un corpus d'une quarantaine opérations** dont une quinzaine serait assurée par des Sociétés d'Économie Mixtes dans le réseau de la SCET.

Parallèlement à ce travail portant sur un corpus d'opérations françaises, les experts sollicités à cette recherche aideront à établir un corpus de références européennes mettant en exergue des expériences participatives particulièrement poussées (de type *top down* et *bottom up*).

Réalisation d'une enquête nationale auprès des chefs de projets d'éco-quartiers

Sur la base du corpus d'opérations françaises identifiées, une enquête par questionnaire sera organisée. Elle s'adressera aux chefs de projets.

Le questionnaire sera confectionné par les membres du groupement de recherche, l'avis des partenaires et des experts extérieurs sera sollicité.

Un travail d'identification des chefs de projet sera à mener. Pour maximiser la taille de l'échantillon et le taux de réponse à chacune des questions, le questionnaire sera administré par téléphone après prise de rendez-vous. Si la majeure partie des questions sera fermée, certaines seront ouvertes pour laisser libre court à des interprétations moins conditionnées par le travail de précodage. Le mode de passation téléphonique minimisera le coup de l'enquête tout en permettant de mener une investigation à un niveau national.

Des supports de valorisation du projet auprès du public, dans la presse généraliste ou spécialisés

seront collectés à l'occasion de cette enquête préliminaire. Le corpus sera limité aux documents diffusés par les maîtres d'ouvrage depuis le début de l'opération. L'enquête visera à déterminer la place conférée dans les stratégies de communication à la dimension participative comme aspect faisant partie intégrante d'une démarche de développement durable et comme vecteur d'innovations environnementales. Les thématiques, les arguments, et les valeurs associés à cette dimension par le biais des textes comme des images (analyse sémiologique) seront étudiées.
L'enquête par questionnaires menée auprès des chefs de projet fera l'objet d'analyses qualitatives de contenu pour les questions ouvertes puis d'exploitations statistiques dans le but de dénombrer l'occurrence de certaines situations puis de repérer d'éventuelles corrélations[37]. Sera ainsi élaborée une typologie mettant en jeu quatre dimensions principales :

- l'intensité de la participation citoyenne (au sens générique) dans le processus d'élaboration du projet ;
- les modalités de la participation citoyenne (temporalité, démarches, outils) ;
- le lien établi entre participation citoyenne et développement durable (résultats escomptés, bénéfices éventuellement déjà constatés) ;
- la posture des élus et des professionnels vis-à-vis des habitants comme citoyens ayant le droit de contribuer aux décisions qui concernent leur cadre de vie, et porteurs de formes d'expertises pouvant contribuer à la qualité environnementale des projets.

Étape 2 (Septembre 2010-Septembre 2011) : Études monographiques
Outre les éléments de réponse qu'elle apportera au questionnement général de la recherche, la typologie élaborée permettra de choisir de façon "raisonnée" les cas qui feront l'objet d'une étude approfondie. Autrement dit, elle permettra de replacer dans un contexte d'ensemble les projets qui seront plus spécifiquement analysés.
Seront choisis les projets les plus proches des "idéaux-types" mis en exergue par les traitements statistiques[38] ; on s'intéressera alors aussi bien à des opérations où la dimension participative aura été forte que moins forte pour en comprendre les raisons. Des enquêtes *in situ* seront réalisées sur chacun des cas retenus. Divers acteurs seront alors interrogés et un travail approfondi sera mené sur les démarches entreprises et leurs matérialisations.
Les experts associés à l'équipe ayant travaillé sur des expériences de quartiers durables en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède aideront à apprécier la situation française. Le rôle des "cultures" – socio-politiques, administratives, techniques ... – locales sera analysé à cette occasion.

Étape 3 (Septembre 2011- Mai 2012) : Synthèse des travaux et définition d'un programme d'actions.
Synthèse des travaux et définition d'un programme d'actions
Cette étape sera consacrée à tirer les enseignements de la recherche dans la perspective de mettre en place un dispositif d'actions orientées vers une pluralité d'acteurs (cf. Point 8).
Les chercheurs du Lab'Urba ainsi que l'association Robin des Villes ont travaillé depuis plusieurs années à la mise au point de démarches de projets intégrant des dispositifs de concertation citoyenne qu'ils ont eu l'occasion d'appliquer. À ce titre, l'un des membres du Lab'Urba a été sollicité comme expert dans le cadre de la première partie de la mission "service-faciliteur – quartiers durables" confiée à l'Institut d'architecture de La Cambre par la région-Bruxelles-Capitale en 2008. Cette mission pourait se prolonger de 2009 à 2012 (réponse prévue fin avril 2009). Elle consistera alors à tester un dispositif méthodologique d'accompagnement à la réalisation de quartiers durables. La Cambre a établi un lien explicite entre cette action et celle que nous proposons dans sa réponse à l'appel de d'offres de la région Bruxelles-capitale (cf. Annexe 2).

---

[37] La première estimation réalisée du corpus de référence qui s'élèverait au moins à une quarantaine d'opérations, devrait rendre possible ce travail. Les travaux de Philippe Cibois sur l'analyse des données d'enquête en sciences sociales montrent en effet qu'il est possible d'établir des corrélations statistiques sur la base de la métrique du Khi-Deux et d'un indicateur le Pourcentage à l'Écart maximum à l'indépendance sur des échantillons de cette importance.
CIBOIS, Ph., "*Le P.E.M., Pourcentage de l'écart maximum: un indice de liaison entre modalités d'un tableau de contingence*" in *Bulletin de méthodologie sociologique,* (n°40), Septembre 1993, pp.43-63.

[38] Nous nous référons ici à la notion de "type idéal statistique" tel que l'a défini Philippe Cibois dans ses travaux sur le traitement d'enquête par les méthodes factorielles. CIBOIS, Ph. *L'analyse des données en sociologie,* PUF, 1984 éd. 1990, pp. 133-141.
Autrement dit, chaque type est la combinaison de variables ayant tendance à fortement discriminer les individus entre eux. S'il est rare qu'un individu ait tous les critères associés à un type mais il peut toutefois se rapprocher plus ou moins.

À la lumière des résultats de la recherche et des enseignements tirés de ce type d'expériences opérationnelles, les partenaires seront en mesure de proposer des formes de supports méthodologiques contribuant à l'organisation de démarches de coproduction pour des projets d'aménagements urbains durables.
Un colloque mobilisant chercheurs, élus, acteurs opérationnels et membres de la société civile – dont ceux ayant été impliqués dans les travaux d'enquête - sera organisé afin de débattre des résultats de la recherche et du programme de valorisation et d'accompagnement envisagé.

Étape 4 (Juin-Septembre 2012) – Rédaction du rapport final
Des synthèses intermédiaires auront auparavant été réalisées. Il s'agira de tirer à ce stade également les enseignements des échanges qui auront eu lieu lors du colloque.

8. Résultats attendus et valorisation proposée
La recherche permettra d'établir un diagnostic précis de la façon dont sont opérés en France les liens entre concertation citoyenne et enjeux environnementaux dans les projets d'urbanisme et plus précisément, d'avoir une vision d'ensemble typifiée des pratiques participatives liées à la réalisation d'éco-quartiers.
Sur la base de ce diagnostic et d'une évaluation des apports possibles des différentes expériences françaises et européennes et de leur rôle possible dans un renouvellement plus général des pratiques et des postures des acteurs de la production architecturale et urbaine vis-à-vis de la participation citoyenne, cette recherche sera orientée vers une logique d'action. Des dispositifs de diffusion des résultats, de formation et d'accompagnement seront proposés.

Diffusion des résultats
Les différents partenaires s'organiseront pour diffuser sur leurs sites Internet respectifs les résultats de cette recherche. Ils joueront ainsi le rôle de centres de ressources sur les démarches participatives dans la production de projets d'aménagements urbains durables.
Par ailleurs et plus spécifiquement, le LET est responsable du réseau RAMAU consacré aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme et animé par des formations de recherche des écoles d'architecture. Ce réseau vise à proposer des actions de recherche mais aussi à être un centre de ressources qui capitalise et diffuse des informations pour les chercheurs, les professionnels, les responsables publics qui s'intéressent aux activités professionnelles dans ce domaine, ainsi que les étudiants qui s'y destinent.
Les résultats de la recherche pourront être exposés sur le site du réseau et lors des Rencontres Ramau et publiés sous la forme des *Cahiers Ramau*, celles-ci réunissent professionnels et chercheurs sur des thématiques spécifiques.
L'Institut d'architecture de la Cambre est pour sa part responsable de la Revue *Les Cahiers de La Cambre* qui pourront aussi publier des résultats de ces travaux.
La SCET qui anime le réseau des Sociétés d'Économie Mixte pourra également diffuser ces résultats auprès de celles ci et de sa société mère, la Caisse des Dépôts et Consignation.
L'association 4D dispose d'un centre de ressources documentaires et travaille en partenariat avec diverses associations liées au champ de l'environnement ainsi qu'avec les associations des maires de France qu"elle pourra mobiliser dans le cadre de la valorisation de cette recherche.

Formation
L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette, l'Institut d'Urbanisme de Paris, l'école d'architecture de la Cambre constitueront conjointement des supports de cours qui valoriseront les acquis de la recherche dans leurs programmes de formation initiale et continue destinés à des architectes et urbanistes. Des échanges entre enseignants et étudiants seront organisés entre ces établissements.
Des collaborations de ce type ont déjà commencé à être engagées depuis un an, dans le cadre de la formation *Pyblic* à destination de maîtres d'ouvrage et de leurs assistants, mise en place par L'Institut d'architecture de la Cambre et l'école d'architecture Sint-Lucas.
La SCET, via son réseau de SEM, s'est engagée dans l'organisation de groupes de travail avec des professionnels de l'aménagement et de la construction autour des thématiques de la concertation.
Les associations 4 D et Robins des villes sont mobilisées dans des actions de formation auprès des

élus, des services techniques et administratifs des collectivités territoriales ainsi que des corps intermédiaires.

Accompagnement des acteurs de la production du cadre de vie
Une réflexion sera menée sur les supports méthodologiques et actions de veille susceptibles de guider la conduite de démarches de coproduction en urbanisme. À ce titre, plutôt que de chercher à transposer des modèles de concertation citoyenne, on proposera des principes générateurs adaptables selon les contextes et appréhendables par tous les types d'acteurs concernés. Une distinction sera à opérer en procès et outils.
À propos de la mise en place de services d'accompagnement à des maîtres d'ouvrage et à leurs assistants, l'expérience actuellement menée par l'Institut d'architecture de la Cambre comme "service facilitateur" de projets d'éco-quartiers pour la région Bruxelles Capitale depuis début 2008, sera particulièrement précieuse. Ce service consiste à mettre à la disposition des concepteurs (architectes, bureaux d'études…), développeurs de projets privés (investisseurs, promoteurs…) et publics (Communes, agglomérations…) un service capable de dynamiser le développement de quartiers durables et d'en stimuler la réalisation. Une place centrale est conférée à la dimension participative des démarches de projets. Jodelle Zetlaoui-Léger a contribué sur cette thématique en 2008 à la rédaction du guide-mémento support à ce "service-facilitateur". Les enseignements de cette action qui devrait s'achèvée au même moment que la recherche – si La Cambre est retenue par la région Bruxelles-capitale -, seront tirés.

9· Intérêt de la recherche pour les politiques publiques

La recherche vise à aider au développement de démarches de coproduction et de cogestion des espaces urbains. Les projets d'urbanisme relèvent de politiques urbaines qui sont au croisement elles-mêmes de politiques publiques sectorielles. En mettant en oeuvre des dispositifs participatifs intégrés, il s'agit non seulement d'optimiser la qualité environnementale des espaces aménagés mais aussi de contribuer à une amélioration des modes de gouvernance locaux liés à la production et à la gestion des services à la population.

10. Références bibliographiques des proposants

Lab'Urba (ex-CRETEIL)

Jodelle Zetlaoui-Léger

- J. Zetlaoui-Léger, "La programmation architecturale et urbaine en France : émergence et évolution d'une fonction", in *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, BRAU-DAPA, à paraître en juin 2009 ;
- J. Zetlaoui-Léger, "*Participation*", in *Urbanisme* Hors-Série n°30 février 2007, pp. 70-72.
- J. Zetlaoui-Léger, "L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France. Analyse d'un processus de professionnalisation", in Biau V., Tapie G. (dir.) *La fabrication de la ville. Métiers et organisations,* Parenthèses, 2009, pp. 87-101 ;
- P. Dimeglio, J. Zetlaoui-Léger, "Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris", in *French Politics, Culture & Society*, vol. 25 n° 2, été 2007, New-York, Berghahn Journals, pp. 115-140 ;
- É. Daniel-Lacombe, J. Zetlaoui-Léger, "Du projet de vie au projet d'architecture : le cas du centre socioculturel de Buxerolles", in *Urbanisme* n° 342, mai/juin 2005. pp. 71-73 ;
- J. Zetlaoui-Léger, "L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques", *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre,* Bruxelles, mars 2005, pp 99-110.

Laure Héland

- L. Heland, "Quelle action des habitants pour une meilleure qualité des milieux de vie ?" in Dalage, A., Amat, J.P. *et al*. (Dir.), *L'après développement durable : Espaces, Nature, Culture et Qualité*, Editions Ellipses, pp. 213-223.
- L. Heland, "Albertslund, une ville toujours nouvelle : du volontarisme urbanistique à l'innovation environnementale", in *Les annales de la recherche urbaine n°98*, 2005, pp 141 – 148.
- L. Heland L., "Dix ans d'agenda 21 à Albertslund : une histoire durable ?" in *Ecologie et politique n°29*. 2004, pp 69-82.
- C. Larrue, F. Bertrand, L. Heland, "Multilevel Governance issues in France : an integrated approach beyond best practices". Paper for the European *thematic network REGIONET : Strategies for regional sustainable development*. 2003.

Guillaume Faburel
- G. Faburel et T. Manola T, "Le sensible et le bien-être comme autre entrée de l'environnement en politique : un rôle pour le développement durable ?", Colloque "*La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques, et domaines d'extension*", CLERSE (CNRS-Université de Lille 1), 20-22 novembre 2008.
- G. Faburel, "Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux. Pour que l'environnement soit un réel facteur de cohésion urbaine ?", Revue *Espace - Populations – Sociétés*, 2008, n° 1, pp. 111-126.
- G. Faburel, "La portée dialogique des indicateurs de développement durable dans les démarches dites participatives. Vers une mise en controverse nécessaire des expertises et savoirs officiels", Séminaire Programme interdisciplinaire Développement urbain durable (CNRS), *Regards croisés sur le développement urbain durable*, janvier 2007.
- G. Faburel (coord.), L. Lévy L., S. Rui S., J-F. Déroubaix J-F, *Aéroport, environnement et territoires (AET) : arènes de débats et modes de régulation des conflits. Retour d'expériences étrangères en matière de développement durable des sites et aires aéroportuaires*, Rapport pour le CNRS et Aéroports de Paris, avril 2007.

LET
Michael Fenker
- M. Fenker, "Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage", in V. Biau et G. Tapie (dirs.), *La fabrication de la ville – métiers et organisations*, Marseille, éditions Parenthèses, 2009, pp. 153-164.
- M. Fenker, "Towards a theoretical framework for usability of buildings" in K. Alexander (dir.), *Usability – context, situation, culture and experience*, Rotterdam, CIB report 316, 2008, pp. 15-24.
- M. Fenker et F. Hubault, " La conception architecturale tournée vers la relation de service : nouvelles questions ergonomiques", in P. Negroni et Y. Haradji (dir.) *Ergonomie et conception – concevoir pour l'activité humaine*, Montrouge, éditions ANACT, 2008, pp. 308-315.
- M Fenker (dir.), H. Dumez, T. Evette, F. Lautier, E. Macaire, B. Michel, D. Plais, *La place de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes*, rapport final de recherche, Paris, PUCA, 2006.
- M Fenker, "Organisational Change, Representations and Facilities", in K. Alexander, B. Atkin, J. Bröchner, T. Haugen (dirs.), *Facilities Management – Innovation and Performance*, Spon Press, Londres, 2004, pp. 33-46.

Isabelle GRUDET
- I. Grudet, "Evénement urbanistique et emblème régional. La production d'images des villes nouvelles à l'IAURP. (1969-1976)", in *Cahiers thématiques,* n°8, 2009, p. 145-155.
- I. Grudet, "Le modèle territorial rennais à l'épreuve de ses images", in *Lieux communs*, n°11, 2008, p. 95-111.
- E. Chapel, .I. Grudet, T. Mandoul , "Images spatiales et projet urbain", *in* Y.Tsiomis (dir.), *Echelles et temporalités*, éditions Jean-Michel Place, 2007, p.111-122

Bendicht Weber
- B. Weber, "Urbanité et processus local. L'exemple des Brichères à Auxerre, France", in E. Raith, E. Leitner, V. Ziegler (dirs.), *Urbanité mon Amour. International Workshop Vienna Austria*, Vienne, Technische Universität, 2008, pp. 148-159.
- P. Bouché et B. Weber, "Habitat et projet urbain", in Y. Tsiomis (dir.), *Matières de la ville. Enseigner le projet urbain*, Paris, Editions de la Villette, 2008, pp. 110-116.
- B. Weber, "L'habitat en mutation à Strasbourg et dans la région du Rhin Supérieur", in B. Weber (dir.), *Aufnahmen von Urbanität / Relevé d'urbanité. Innovatives Wohnen in Europäischen Stadtregionen / Habitat urbain innovant dans les aires urbaines européennes*, Strasbourg, ENSA Strasbourg, 2006, http://www.strasbourg.archi.fr/documents/pub_ws06.pdf., pp. 56-60.
- B. Weber, "Les acquis fugaces du travail d'architecture. Contribution à une théorie des filiations thématiques", *Cahiers thématiques*, N° 4, Lille, Ecole d'architecture de Lille, octobre 2004, pp. 157-167.

Experts
Cyria Emelianoff
- C. Emelianoff, "*La ville durable, un modèle émergent ; Géoscopie du réseau européen des villes durables (Porto, Strasbourg, Gdansk)*", Thèse de géographie, Université d'Orléans.
- C. Emelianoff, "Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ?", in Eco-Quartiers et urbanisme durable, *Les cahiers du développement urbain durable, Revue Urbia,* n°4, juin 2007, UNIL, pp. 11-30.
- N. Blanc, C. Emelianoff (Dir.), *L'incestissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ?,* Rapport final, Programme exploratoire de recherche prospective européenne PUCA, 2004-2008.

Paula Femenias

- J. Stenberg,, L. Thuvander, Femenías. P. , "Linking Social and Environmental Aspects: A Multidimensional Evaluation of Refurbishment Projects". In *Local Environment* (Accepté).
- P. Femenías, A. van Hal Anke, "Pathways for sustainable housing Transformations : An international comparison of retrofitting strategies for (social) housing". Intervention retenue pour the international conference on Smart and Sustainable Built Environment SASB09, Delft, the Netherlands June 2009.
- P. Femenias,, M. Edén, B Rubino, "Supporting development towards more sustainable building: perspectives on the demonstration project as a strategy for change". In Proceedings of the International Sustainable Building Conference SB08, September 2008 Melbourne.
- P Femenias and Fudge, C. (2008) "Potentials and challenges for sustainable retrofitting of non-domestic buildings: A UK perspective", In Proceedings of the International Sustainable Building Conference SB08, September 2008 Melbourne, Oral Presentation

Klaus Habermann-Niesse

- V. Gernert et K. Habermann- Nieße, "Integrierte Stadtteilarbeit - Vernetzende Stadtteilkonferenzen, Ein Modell zur Aktivierung des Bürgerengagements?", in SRL eV (ed.), *PlanerIN*, Heft 4, 2007.
- K. Habermann- Nieße, "Die Stadt der Stadtteile - Die Großstadt ist auf unterscheidbare Stadtquartiere angewiesen" in Heinrich Böll Stiftung (ed.), *Stadt in Transformation - Strategien für die urbane Zukunft des 21. Jahrhunderts*, Berlin, 2006.
- K. Habermann-Nieße, "Akteurskonstellationen in der Stadterneuerung - Am Beispiel der Sozialen Stadterneuerung - Hildesheim Drispenstedt", in *Strukturell überfordert? Bürgerinnen und Bürger als neue Hoffnungsträger,* Lehrstuhl für Planungstheorie - RWTH Aachen, Aachen, 2006.
- K. Habermann- Nieße, "Nachhaltige Siedlungsentwicklung in Niedersachsen" in *Dokumentation guter Beispiele für nachhaltige Siedlungsentwicklung*, Broschüre des Landes Niedersachsen (Niedersächsisches Ministerium für Frauen, Arbeit und Soziales), 2000.